



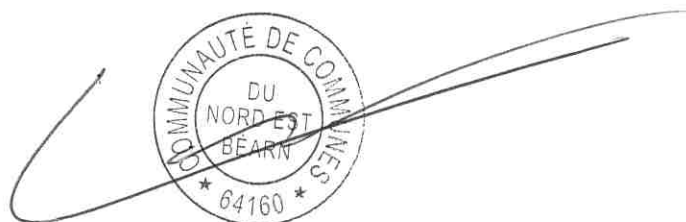
LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 mai 2026

Délibération n°	Objet	Résultat du vote
D-2026-044	Désignation de représentants. Centre gérontologique Pontacq-Nay-Jurançon	Approuvé
D-2026-045	Désignation de représentants. Association de gestion « Maison d'Accueil Rural pour Personnes Agées de Lembeye »	Approuvé
D-2026-046	Budget « Photovoltaïque ». Compte de gestion 2025	Approuvé
D-2026-047	Budget « Photovoltaïque ». Compte administratif 2025	Approuvé
D-2026-048	Budget « Lotissement Berlanne Ouest ». Compte de gestion 2025	Approuvé
D-2026-049	Budget « Lotissement Berlanne Ouest ». Compte administratif 2025	Approuvé
D-2026-050	Budget « Lotissement Berlanne Ouest ». Affectation des résultats 2025	Approuvé
D-2026-051	Budget « ZAE COMMUNES ». Compte de gestion 2025	Approuvé
D-2026-052	Budget « ZAE COMMUNES ». Compte administratif 2025	Approuvé
D-2026-053	Budget « ZAE COMMUNES ». Affectation des résultats 2025	Approuvé
D-2026-054	Budget « Régie des Transports scolaires ». Compte de gestion 2025	Approuvé
D-2026-055	Budget « Régie des Transports scolaires ». Compte administratif 2025	Approuvé
D-2026-056	Budget « Régie des Transports scolaires ». Affectation des résultats 2025	Approuvé
D-2026-057	Budget Général. Compte de gestion 2025	Approuvé
D-2026-058	Budget général. Compte administratif 2025	Approuvé
D-2026-059	Vote du budget supplémentaire 2026 relatif au budget annexe « Photovoltaïque »	Approuvé
D-2026-060	Vote du budget supplémentaire 2026 relatif au budget annexe « Lotissement Berlanne Ouest »	Approuvé
D-2026-061	Vote du budget supplémentaire 2026 relatif au budget annexe « ZAE COMMUNES »	Approuvé
D-2026-062	Vote du budget supplémentaire 2026 relatif au budget annexe « Régie des Transports scolaires »	Approuvé

D-2026-063	Vote du budget supplémentaire 2026 relatif au budget général	Approuvé
D-2026-064	Définition des dépenses imputables à l'article 6232	Approuvé
D-2026-065	Remise gracieuse de redevances d'occupation du domaine public	Approuvé
D-2026-066	Convention créant un groupement de commande entre la Communauté de Communes du Nord Est Béarn et la commune de Lembeye. Réaménagement des espaces publics de la Commune de Lembeye	Approuvé
D-2026-067	Transfert de maîtrise d'ouvrage de la commune de Lembeye à la Communauté de communes du Nord-Est Béarn. Projet d'aménagement d'espaces publics en centre-bourg	Approuvé
D-2026-068	Fixation du nombre de représentants du personnel au comité social territorial placé auprès de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn, institution du paritarisme et décision du recueil de l'avis des représentants des collectivités et établissements	Approuvé
D-2026-069	Attribution d'une subvention exceptionnelle. Association « Les Muguets de Morlaàs ».	Approuvé
D-2026-070	Attribution de subvention. Aide à l'évènementiel. Association "BOSSA FLOR MUSIC"	Approuvé
D-2026-071	Piscines de Pontacq et d'Arrosès. Modification du POSS	Approuvé
D-2026-072	Attribution de subvention. Association ADELFA64	Approuvé

Liste publiée sur le site internet le - 1 JUIN 2026 et affichée le - 1 JUIN 2026

Signature du Président





DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**Séance du 28 mai 2026****Nombre de conseillers**

En exercice : 97

Présents : 77

- dont suppléés : 4

Représentés : 5

Votants : 82

- dont « pour » : 82

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le vingt huit mai deux mille vingt six à 19h00, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn se sont réunis à LEMBEYE, salle multi-activités, 37 place Marcadiou, sous la présidence de Thierry CARRÈRE.

Date de convocation : 21 mai 2026

A été nommée secrétaire de séance : Christine MOUSSEIGNE

Présents : Loïc HERVE, Maxime LAGABARRE, Aude LACAZE-LABADIE, Céline MINELLE, Michel SALOME, Sébastien HEMADOU, Thierry GLIZE, MARJORIE LAFENETRE, Benoit MONPLAISIR, Hervé SEMPE, Sylvie LARROCHELLE, Sandra THIOU, Sébastien DIAZ, Damien DUBERTRAND, Thierry CARRERE, Evelyne FERAUD, Emilie SARRAUTE, Robert GAYE, Jérôme SOURBE, Maïté HORMIDAS, Nathalie LARRIEU, Sandrine LAFFITTE, Régine BERGERET, Jean-Pierre MOURA, Guy CAZALET, Adeline CAMPO, Guy DUFAUR-DESSUS, Xavier MASSOU, Nathalie CAZES, Evelyne PONNEAU, Marie-Pierre CABANNE, Christophe MARQUIS, Christophe PONDET, Patrick GODART, Régis POUYAU, Sylvain NAVARRET, Jean-Michel DESSERE, Hervé BARRY, Véronique MONNIN, Bernard CACHEIRO, Christophe SEVIN, Myriam BOUBEE, Gilbert LARRIBAT, Nathalie SOUBIROU, Michel LABORDE, Isabelle ABADIE, Frédéric GARVENES, Marc GAIRIN, André MAUHOURET, Annick CARPENTIER CHAMPROUX, Gérard BEGUE, Jean Charles DAVANTES, Joël SEGOT, Marie-France CONSTANT, Isabelle LANSALOT-MATRAS, Blandine SOUBEYRAS, Michel COURADES, Sandrine FOURCADE, Alain SZKLARCZYK, Vincent FORTICQ-ESQUEOUTE, Anthony JOUANMIQUEOU, Didier LARRAZABAL, Henri SOUSBIELLE, Sophie DUPONT, Christine MOUSSEIGNE, Alban LACAZE, Frédéric CAYRAFOURCQ, Ludovic RODRIGUES, Jean-Louis DUCOUSSO, Philippe CASTETS, Christophe CAILLARD, Hélène DESJENTILS, Christophe LOUET, Michel CHANTRE, Alain TREPEU, Guillaume VIGNES, Dominique BAZES.

Représentés : Jean-Paul VIDAILHET pouvoir à Ludovic RODRIGUES, Francis LACOSTE pouvoir à Marc GAIRIN, Sandrine COPIN-CAZALIS pouvoir à Blandine SOUBEYRAS, Sophie RAYMOND pouvoir à Aude LACAZE-LABADIE, Claude BORDE-BAYLACQ pouvoir à Michel COURADES.

Excusés : Julien BOURDEU, Alexis LANDRIEUX, Josiane VAUTTIER, Pascal BOURGUINAT, Xavier BOUDIGUE, Fabienne LABAT, Daniel TAILLEUR, Olivier DOMECCQ, Christophe JOSEPH, Vincent LAVIGNE DU CADET, Jean Louis SCLABAS, Stéphane COMPAYROT, Sébastien LINIERES, Guy LOUBIER, Fabien ROMAND.

Délibération n°D-2026-044 : PRESIDENCE

Désignation de représentants. Centre gérontologique Pontacq-Nay-Jurançon

La loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires a mis en place les conseils de surveillance des établissements publics de santé.

Conformément au « d » du « 1° » de l'article R 6143-3 du Code de la santé publique, le collège des représentants des collectivités territoriales doit être composé notamment des représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DESIGNE LACAZE Alban** comme représentant de la **Communauté de Communes du Nord Est Béarn**.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme

Le Président,

Thierry CARRERE





DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**Séance du 28 mai 2026**

Nombre de conseillers

En exercice : 97

Présents : 77

- dont suppléés : 4

Représentés : 5

Votants : 82

- dont « pour » : 82

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le vingt huit mai deux mille vingt six à 19h00, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn se sont réunis à LEMBEYE, salle multi-activités, 37 place Marcadieu, sous la présidence de Thierry CARRÈRE.

Date de convocation : 21 mai 2026

A été nommée secrétaire de séance : Christine MOUSSEIGNE

Présents : Loïc HERVE, Maxime LAGABARRE, Aude LACAZE-LABADIE, Céline MINELLE, Michel SALOME, Sébastien HEMADOU, Thierry GLIZE, MARJORIE LAFENETRE, Benoit MONPLAISIR, Hervé SEMPE, Sylvie LARROCHELLE, Sandra THIOU, Sébastien DIAZ, Damien DUBERTRAND, Thierry CARRERE, Evelyne FERAUD, Emilie SARRAUTE, Robert GAYE, Jérôme SOURBE, Maïté HORMIDAS, Nathalie LARRIEU, Sandrine LAFFITTE, Régine BERGERET, Jean-Pierre MOURA, Guy CAZALET, Adeline CAMPO, Guy DUFAUR-DESSUS, Xavier MASSOU, Nathalie CAZES, Evelyne PONNEAU, Marie-Pierre CABANNE, Christophe MARQUIS, Christophe PONDET, Patrick GODART, Régis POUYAU, Sylvain NAVARRET, Jean-Michel DESSERE, Hervé BARRY, Véronique MONNIN, Bernard CACHEIRO, Christophe SEVIN, Myriam BOUBEE, Gilbert LARRIBAT, Nathalie SOUBIROU, Michel LABORDE, Isabelle ABADIE, Frédéric GARVENES, Marc GAIRIN, André MAUHOURET, Annick CARPENTIER CHAMPROUX, Gérard BEGUE, Jean Charles DAVANTES, Joël SEGOT, Marie-France CONSTANT, Isabelle LANSALOT-MATRAS, Blandine SOUBEYRAS, Michel COURADES, Sandrine FOURCADE, Alain SZKLARCZYK, Vincent FOURTICQ-ESQUEOUTE, Anthony JOUANMIQUEOU, Didier LARRAZABAL, Henri SOUSBIELLE, Sophie DUPONT, Christine MOUSSEIGNE, Alban LACAZE, Frédéric CAYRAFOURCQ, Ludovic RODRIGUES, Jean-Louis DUCOUSSO, Philippe CASTETS, Christophe CAILLARD, Hélène DESJENTILS, Christophe LOUET, Michel CHANTRE, Alain TREPEU, Guillaume VIGNES, Dominique BAZES.

Représentés : Jean-Paul VIDAILHET pouvoir à Ludovic RODRIGUES, Francis LACOSTE pouvoir à Marc GAIRIN, Sandrine COPIN-CAZALIS pouvoir à Blandine SOUBEYRAS, Sophie RAYMOND pouvoir à Aude LACAZE-LABADIE, Claude BORDE-BAYLACQ pouvoir à Michel COURADES.

Excusés : Julien BOURDEU, Alexis LANDRIEUX, Josiane VAUTIER, Pascal BOURGUINAT, Xavier BOUDIGUE, Fabienne LABAT, Daniel TAILLEUR, Olivier DOMECCQ, Christophe JOSEPH, Vincent LAVIGNE DU CADET, Jean Louis SCLABAS, Stéphane COMPAYROT, Sébastien LINIERES, Guy LOUBIER, Fabien ROMAND.

Délibération n°D-2026-045 : PRESIDENCE
Désignation de représentants. Association de gestion
« Maison d'Accueil Rural pour Personnes Agées de Lembeye »

L'Association de gestion « Maison d'Accueil Rural pour Personnes Agées de Lembeye », association loi 1901 a pour but de :

- louer le bâtiment situé à Lembeye afin d'en assurer la gestion et l'animation,
- gérer les actions et services favorisant le maintien dans leur cadre de vie de personnes âgées dépendantes du Canton de Lembeye Vic-Bilh.

Elle est administrée par un conseil de vingt-deux membres, réparti en trois collèges :

- **Le Collège des Instances Départementales (quatre membres) :**
 - Le Préfet
 - Le Conseil Départemental
 - La Mutualité Sociale Agricole
 - Les autres caisses de retraite.
- **Le Collège des Instances Cantonales (treize membres) :**
 - Le Conseil Départemental
 - Le Maire de Lembeye
 - La Communauté de Communes (six membres)
 - Le Centre Communal d'Action Sociale de Lembeye
 - La Mutualité Sociale Agricole
 - L'ADMR
 - Les clubs ruraux des Aînés (deux membres).
- **Le dernier comprenant :**
 - Les usagers (un membre)
 - Leurs familles (un membre)
 - Les membres honoraires (trois membres).

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DESIGNE** les six représentants de la Communauté de Communes Nord Est Béarn qui siègeront au deuxième Collège de « Maison d'Accueil Rural pour Personnes Agées de Lembeye » :
 - **MONPLAISIR Benoît**
 - **DUBERTRAND Damien**
 - **GAYE Robert**
 - **GODART Patrick**
 - **SZKLARCZYK Alain**
 - **LACAZE Alban.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme

Le Président,

Thierry CARRERE





DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 mai 2026

Nombre de conseillers	
En exercice :	97
Présents :	77
- dont suppléés :	4
Représentés :	5
Votants :	82
- dont « pour » :	82
- dont « contre » :	0
- dont abstention :	0

Le vingt huit mai deux mille vingt six à 19h00, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn se sont réunis à LEMBEYE, salle multi-activités, 37 place Marcadieu, sous la présidence de Thierry CARRÈRE.

Date de convocation : 21 mai 2026

A été nommée secrétaire de séance : Christine MOUSSEIGNE

Présents : Loïc HERVE, Maxime LAGABARRE, Aude LACAZE-LABADIE, Céline MINELLE, Michel SALOME, Sébastien HEMADOU, Thierry GLIZE, MARJORIE LAFENETRE, Benoit MONPLAISIR, Hervé SEMPE, Sylvie LARROCHELLE, Sandra THIOU, Sébastien DIAZ, Damien DUBERTRAND, Thierry CARRERE, Evelyne FERAUD, Emilie SARRAUTE, Robert GAYE, Jérôme SOURBE, Maïté HORMIDAS, Nathalie LARRIEU, Sandrine LAFFITTE, Régine BERGERET, Jean-Pierre MOURA, Guy CAZALET, Adeline CAMPO, Guy DUFAUR-DESSUS, Xavier MASSOU, Nathalie CAZES, Evelyne PONNEAU, Marie-Pierre CABANNE, Christophe MARQUIS, Christophe PONDET, Patrick GODART, Régis POUYAU, Sylvain NAVARRET, Jean-Michel DESSERE, Hervé BARRY, Véronique MONNIN, Bernard CACHEIRO, Christophe SEVIN, Myriam BOUBEE, Gilbert LARRIBAT, Nathalie SOUBIROU, Michel LABORDE, Isabelle ABADIE, Frédéric GARVENES, Marc GAIRIN, André MAUHOURET, Annick CARPENTIER CHAMPROUX, Gérard BEGUE, Jean Charles DAVANTES, Joël SEGOT, Marie-France CONSTANT, Isabelle LANSALOT-MATRAS, Blandine SOUBEYRAS, Michel COURADES, Sandrine FOURCADE, Alain SZKLARCZYK, Vincent FOURTICQ-ESQUEOUTE, Anthony JOUANMIQUEOU, Didier LARRAZABAL, Henri SOUSBIELLE, Sophie DUPONT, Christine MOUSSEIGNE, Alban LACAZE, Frédéric CAYRAFOURCQ, Ludovic RODRIGUES, Jean-Louis DUCOUSSO, Philippe CASTETS, Christophe CAILLARD, Hélène DESJENTILS, Christophe LOUET, Michel CHANTRE, Alain TREPEU, Guillaume VIGNES, Dominique BAZES.

Représentés : Jean-Paul VIDAILHET pouvoir à Ludovic RODRIGUES, Francis LACOSTE pouvoir à Marc GAIRIN, Sandrine COPIN-CAZALIS pouvoir à Blandine SOUBEYRAS, Sophie RAYMOND pouvoir à Aude LACAZE-LABADIE, Claude BORDE-BAYLACQ pouvoir à Michel COURADES.

Excusés : Julien BOURDEU, Alexis LANDRIEUX, Josiane VAUTIER, Pascal BOURGUINAT, Xavier BOUDIGUE, Fabienne LABAT, Daniel TAILLEUR, Olivier DOMECCQ, Christophe JOSEPH, Vincent LAVIGNE DU CADET, Jean Louis SCLABAS, Stéphane COMPAYROT, Sébastien LINIERES, Guy LOUBIER, Fabien ROMAND.

**Délibération n°D-2026-046 : ADMINISTRATION GENERALE
Budget « Photovoltaïque ». Compte de gestion 2025**

Il est exposé aux membres du conseil communautaire le compte de gestion établi par Monsieur le Receveur à la clôture de l'exercice. Il est indiqué qu'il a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés en 2025. Il a également procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5211-1, L.2122-31 et D.2323-2 à D.2343-4,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2025 du budget annexe « Photovoltaïque » dont les résultats s'établissent comme indiqué :

Résultat du compte de gestion 2025					
	Résultat à la clôture de l'exercice 2024	Part affectée à l'investissement Exercice 2025	Résultats de l'exercice 2025	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultats de clôture de l'exercice 2025
Investissement	47 056,08		3 921,34		50 977,42
Fonctionnement	17 816,79		1 930,86		19 747,65
TOTAL	64 872,87		5 852,20		70 725,07

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président, ordonnateur, et les écritures du compte de gestion de Monsieur le Receveur,

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire en date du 19 mai 2026,

Après avoir entendu le Vice-Président en charge de l'administration générale dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE le compte de gestion du budget annexe « Photovoltaïque » pour l'exercice 2025 après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice, celui-ci n'appelant ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme
Le Président,

Thierry CARRERE





DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**Séance du 28 mai 2026**

Nombre de conseillers

En exercice : 97

Présents : 76

- dont suppléés : 4

Représentés : 5

Votants : 81

- dont « pour » : 81

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le vingt huit mai deux mille vingt six à 19h00, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn se sont réunis à LEMBEYE, salle multi-activités, 37 place Marcadieu, sous la présidence de Thierry CARRÈRE.

Date de convocation : 21 mai 2026

A été nommée secrétaire de séance : Christine MOUSSEIGNE

Présents : Loïc HERVE, Maxime LAGABARRE, Aude LACAZE-LABADIE, Céline MINELLE, Michel SALOME, Sébastien HEMADOU, Thierry GLIZE, MARJORIE LAFENETRE, Benoit MONPLAISIR, Hervé SEMPE, Sylvie LARROCHELLE, Sandra THIOU, Sébastien DIAZ, Damien DUBERTRAND, Evelyne FERAUD, Emilie SARRAUTE, Robert GAYE, Jérôme SOURBE, Maïté HORMIDAS, Nathalie LARRIEU, Sandrine LAFFITTE, Régine BERGERET, Jean-Pierre MOURA, Guy CAZALET, Adeline CAMPO, Guy DUFAUR-DESSUS, Xavier MASSOU, Nathalie CAZES, Evelyne PONNEAU, Marie-Pierre CABANNE, Christophe MARQUIS, Christophe PONDET, Patrick GODART, Régis POUYAU, Sylvain NAVARRET, Jean-Michel DESSERE, Hervé BARRY, Véronique MONNIN, Bernard CACHEIRO, Christophe SEVIN, Myriam BOUBEE, Gilbert LARRIBAT, Nathalie SOUBIROU, Michel LABORDE, Isabelle ABADIE, Frédéric GARVENES, Marc GAIRIN, André MAUHOURET, Annick CARPENTIER CHAMPROUX, Gérard BEGUE, Jean Charles DAVANTES, Joël SEGOT, Marie-France CONSTANT, Isabelle LANSALOT-MATRAS, Blandine SOUBEYRAS, Michel COURADES, Sandrine FOURCADE, Alain SZKLARCZYK, Vincent FOURTICQ-ESQUEOUTE, Anthony JOUANMIQUEOU, Didier LARRAZABAL, Henri SOUSBIELLE, Sophie DUPONT, Christine MOUSSEIGNE, Alban LACAZE, Frédéric CAYRAFOURCQ, Ludovic RODRIGUES, Jean-Louis DUCOUSSO, Philippe CASTETS, Christophe CAILLARD, Hélène DESJENTILS, Christophe LOUET, Michel CHANTRE, Alain TREPEU, Guillaume VIGNES, Dominique BAZES.

Représentés : Jean-Paul VIDAILHET pouvoir à Ludovic RODRIGUES, Francis LACOSTE pouvoir à Marc GAIRIN, Sandrine COPIN-CAZALIS pouvoir à Blandine SOUBEYRAS, Sophie RAYMOND pouvoir à Aude LACAZE-LABADIE, Claude BORDE-BAYLACQ pouvoir à Michel COURADES.

Excusés : Julien BOURDEU, Thierry CARRERE, Alexis LANDRIEUX, Josiane VAUTTIER, Pascal BOURGUINAT, Xavier BOUDIGUE, Fabienne LABAT, Daniel TAILLEUR, Olivier DOMEQ, Christophe JOSEPH, Vincent LAVIGNE DU CADET, Jean Louis SCLABAS, Stéphane COMPAYROT, Sébastien LINIERES, Guy LOUBIER, Fabien ROMAND.

Délibération n°D-2026-047 : ADMINISTRATION GENERALE
Budget « Photovoltaïque ». Compte administratif 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment dans ses articles L.5211-1 et L.2121-31 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au budget « Photovoltaïque » ;

Vu la délibération n°D-2026-046 portant approbation du compte de gestion 2025 ;

Vu le compte administratif de l'exercice 2025 du budget « Photovoltaïque » dont les résultats globaux peuvent être présentés comme suit :

Résultat du compte administratif 2025						
	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		17 816,79		47 056,08	0,00	64 872,87
Opérations de l'exercice	4 966,94	6 897,80	426,72	4 348,06	5 393,66	11 245,86
TOTAUX	4 966,94	24 714,59	426,72	51 404,14	5 393,66	76 118,73
Résultats de clôture		19 747,65		50 977,42		70 725,07
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	4 966,94	24 714,59	426,72	51 404,14	5 393,66	76 118,73
RESULTATS DEFINITIFS		19 747,65		50 977,42		70 725,07

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire en date du 19 mai 2026,

Après avoir entendu le Vice-président en charge de l'administration générale dans ses explications complémentaires,

Après que le Président ait quitté la salle des délibérations,

Et après en avoir délibéré, le conseil communautaire sous la présidence du Vice-président en charge de l'administration générale, à l'unanimité :

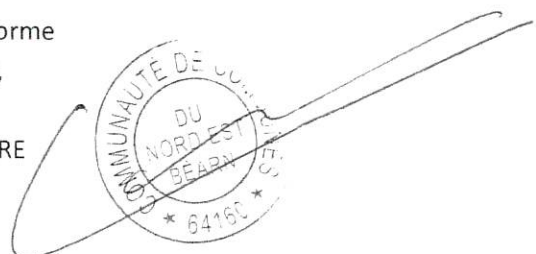
- **APPROUVE le compte administratif 2025 du budget annexe « Photovoltaïque ».**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme

Le Président,

Thierry CARRERE





DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 mai 2026

Nombre de conseillers	
En exercice :	97
Présents :	79
- dont suppléés :	4
Représentés :	5
Votants :	84
- dont « pour » :	84
- dont « contre » :	0
- dont abstention :	0

Le vingt huit mai deux mille vingt six à 19h00, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn se sont réunis à LEMBEYE, salle multi-activités, 37 place Marcadieu, sous la présidence de Thierry CARRÈRE.

Date de convocation : 21 mai 2026

A été nommée secrétaire de séance : Christine MOUSSEIGNE

Présents : Loïc HERVE, Maxime LAGABARRE, Aude LACAZE-LABADIE, Céline MINELLE, Michel SALOME, Sébastien HEMADOU, Thierry GLIZE, MARJORIE LAFENETRE, Benoit MONPLAISIR, Hervé SEMPE, Sylvie LARROCHELLE, Sandra THIOU, Sébastien DIAZ, Damien DUBERTRAND, Thierry CARRERE, Alexis LANDRIEUX, Evelyne FERAUD, Josiane VAUTTIER, Emilie SARRAUTE, Robert GAYE, Jérôme SOURBE, Maïté HORMIDAS, Nathalie LARRIEU, Sandrine LAFFITTE, Régine BERGERET, Jean-Pierre MOURA, Guy CAZALET, Adeline CAMPO, Guy DUFAUR-DESSUS, Xavier MASSOU, Nathalie CAZES, Evelyne PONNEAU, Marie-Pierre CABANNE, Christophe MARQUIS, Christophe PONDET, Patrick GODART, Régis POUYAU, Sylvain NAVARRET, Jean-Michel DESSERE, Hervé BARRY, Véronique MONNIN, Bernard CACHEIRO, Christophe SEVIN, Myriam BOUBEE, Gilbert LARRIBAT, Nathalie SOUBIROU, Michel LABORDE, Isabelle ABADIE, Frédéric GARVENES, Marc GAIRIN, André MAUHOURAT, Annick CARPENTIER CHAMPROUX, Gérard BEGUE, Jean Charles DAVANTES, Joël SEGOT, Marie-France CONSTANT, Isabelle LANSALOT-MATRAS, Blandine SOUBEYRAS, Michel COURADES, Sandrine FOURCADE, Alain SZKLARCZYK, Vincent FOURTICQ-ESQUEOUTE, Anthony JOUANMIQUEOU, Didier LARRAZABAL, Henri SOUSBIELLE, Sophie DUPONT, Christine MOUSSEIGNE, Alban LACAZE, Frédéric CAYRAFOURCQ, Ludovic RODRIGUES, Jean-Louis DUCOUSSO, Philippe CASTETS, Christophe CAILLARD, Hélène DESJENTILS, Christophe LOUET, Michel CHANTRE, Alain TREPEU, Guillaume VIGNES, Dominique BAZES.

Représentés : Jean-Paul VIDAILHET pouvoir à Ludovic RODRIGUES, Francis LACOSTE pouvoir à Marc GAIRIN, Sandrine COPIN-CAZALIS pouvoir à Blandine SOUBEYRAS, Sophie RAYMOND pouvoir à Aude LACAZE-LABADIE, Claude BORDE-BAYLACQ pouvoir à Michel COURADES.

Excusés : Julien BOURDEU, Pascal BOURGUINAT, Xavier BOUDIGUE, Fabienne LABAT, Daniel TAILLEUR, Olivier DOMECCQ, Christophe JOSEPH, Vincent LAVIGNE DU CADET, Jean Louis SCLABAS, Stéphane COMPAYROT, Sébastien LINIERES, Guy LOUBIER, Fabien ROMAND.

Délibération n°D-2026-048 : ADMINISTRATION GENERALE
Budget « Lotissement Berlanne Ouest ». Compte de gestion 2025

Il est exposé aux membres du conseil communautaire le compte de gestion établi par Monsieur le Receveur à la clôture de l'exercice. Il est indiqué qu'il a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés en 2025. Il a également procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5211-1, L.2122-31 et D.2323-2 à D.2343-4 ;

Vu le compte de gestion de l'exercice 2025 du budget annexe « Lotissement Berlanne Ouest » dont les résultats s'établissent comme indiqué :

Résultat du compte de gestion 2025					
	Résultat à la clôture de l'exercice 2024	Part affectée à l'investissement Exercice 2025	Résultats de l'exercice 2025	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultats de clôture de l'exercice 2025
INVEST	- 606 198,45		84 878,08		- 521 320,37
FONCT	- 7 727,67		9 504,31		1 776,64
TOTAL	- 613 926,12		94 382,39	0	- 519 543,73

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président, ordonnateur, et les écritures du compte de gestion de Monsieur le Receveur,

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire en date du 19 mai 2026,

Après avoir entendu le Vice-Président en charge de l'administration générale dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion du budget annexe « Lotissement Berlanne Ouest » pour l'exercice 2025 après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice, celui-ci n'appelant ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme

Le Président,

Thierry CARRERE





DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 mai 2026

Nombre de conseillers	
En exercice :	97
Présents :	78
- dont suppléés :	4
Représentés :	5
Votants :	83
- dont « pour » :	83
- dont « contre » :	0
- dont abstention :	0

Le vingt huit mai deux mille vingt six à 19h00, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn se sont réunis à LEMBEYE, salle multi-activités, 37 place Marcadieu, sous la présidence de Thierry CARRÈRE.

Date de convocation : 21 mai 2026

A été nommée secrétaire de séance : Christine MOUSSEIGNE

Présents : Loïc HERVE, Maxime LAGABARRE, Aude LACAZE-LABADIE, Céline MINELLE, Michel SALOME, Sébastien HEMADOU, Thierry GLIZE, MARJORIE LAFENETRE, Benoit MONPLAISIR, Hervé SEMPE, Sylvie LARROCHELLE, Sandra THIOU, Sébastien DIAZ, Damien DUBERTRAND, Alexis LANDRIEUX, Evelyne FERAUD, Josiane VAUTTIER, Emilie SARRAUTE, Robert GAYE, Jérôme SOURBE, Maïté HORMIDAS, Nathalie LARRIEU, Sandrine LAFFITTE, Régine BERGERET, Jean-Pierre MOURA, Guy CAZALET, Adeline CAMPO, Guy DUFAUR-DESSUS, Xavier MASSOU, Nathalie CAZES, Evelyne PONNEAU, Marie-Pierre CABANNE, Christophe MARQUIS, Christophe PONDET, Patrick GODART, Régis POUYAU, Sylvain NAVARRET, Jean-Michel DESSERE, Hervé BARRY, Véronique MONNIN, Bernard CACHEIRO, Christophe SEVIN, Myriam BOUBEE, Gilbert LARRIBAT, Nathalie SOUBIROU, Michel LABORDE, Isabelle ABADIE, Frédéric GARVENES, Marc GAIRIN, André MAUHOURAT, Annick CARPENTIER CHAMPROUX, Gérard BEGUE, Jean Charles DAVANTES, Joël SEGOT, Marie-France CONSTANT, Isabelle LANSALOT-MATRAS, Blandine SOUBEYRAS, Michel COURADES, Sandrine FOURCADE, Alain SZKLARCZYK, Vincent FOURTICQ-ESQUEOUTE, Anthony JOUANMIQUEOU, Didier LARRAZABAL, Henri SOUSBIELLE, Sophie DUPONT, Christine MOUSSEIGNE, Alban LACAZE, Frédéric CAYRAFOURCQ, Ludovic RODRIGUES, Jean-Louis DUCOUSSO, Philippe CASTETS, Christophe CAILLARD, Hélène DESJENTILS, Christophe LOUET, Michel CHANTRE, Alain TREPEU, Guillaume VIGNES, Dominique BAZES.

Représentés : Jean-Paul VIDAILHET pouvoir à Ludovic RODRIGUES, Francis LACOSTE pouvoir à Marc GAIRIN, Sandrine COPIN-CAZALIS pouvoir à Blandine SOUBEYRAS, Sophie RAYMOND pouvoir à Aude LACAZE-LABADIE, Claude BORDE-BAYLACQ pouvoir à Michel COURADES.

Excusés : Julien BOURDEU, Thierry CARRERE, Pascal BOURGUINAT, Xavier BOUDIGUE, Fabienne LABAT, Daniel TAILLEUR, Olivier DOMECCQ, Christophe JOSEPH, Vincent LAVIGNE DU CADET, Jean Louis SCLABAS, Stéphane COMPAYROT, Sébastien LINIERES, Guy LOUBIER, Fabien ROMAND.

Délibération n°D-2026-049 : ADMINISTRATION GENERALE
Budget « Lotissement Berlanne Ouest ». Compte administratif 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment dans ses articles L.5211-1 et L.2121-31 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget « Berlanne Ouest » ;

Vu la délibération n°D-2026-048 portant approbation du compte de gestion 2025 ;

Vu le compte administratif de l'exercice 2025 du budget « Lotissement Berlanne Ouest » dont les résultats globaux peuvent être présentés comme suit :

Résultat du compte administratif 2025						
°	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté	7.727,67	°	606.198,45	°	613.926,12	°
Opérations de l'exercice	168.776,79	178.281,10	66.657,61	151.535,69	235.434,40	329.816,79
TOTAUX	176.504,46	178.281,10	672.856,06	151.535,69	849.360,52	329.816,79
Résultats de clôture	0,00	1.776,64	521.320,37	°	519.543,73	°
Restes à réaliser	°	°	°	°	°	°
TOTAUX CUMULES	0,00	1.776,64	521.320,37	°	519.543,73	°
RESULTATS DEFINITIFS	0,00	1.776,64	521.320,37	0,00	519.543,73	0,00

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire en date du 19 mai 2026,

Après avoir entendu le Vice-président en charge de l'administration générale dans ses explications complémentaires,

Après que le Président ait quitté la salle des délibérations,

Et après en avoir délibéré, le conseil communautaire sous la présidence du Vice-président en charge de l'administration générale, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif 2025 du budget annexe « Lotissement Berlanne Ouest ».

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme
Le Président,

Thierry CARRERE





DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 mai 2026

Nombre de conseillers

En exercice : 97

Présents : 79

- dont suppléés : 4

Représentés : 5

Votants : 84

- dont « pour » : 84

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le vingt huit mai deux mille vingt six à 19h00, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn se sont réunis à LEMBEYE, salle multi-activités, 37 place Marcadiou, sous la présidence de Thierry CARRÈRE.

Date de convocation : 21 mai 2026

A été nommée secrétaire de séance : Christine MOUSSEIGNE

Présents : Loïc HERVE, Maxime LAGABARRE, Aude LACAZE-LABADIE, Céline MINELLE, Michel SALOME, Sébastien HEMADOU, Thierry GLIZE, MARJORIE LAFENETRE, Benoit MONPLAISIR, Hervé SEMPE, Sylvie LARROCHELLE, Sandra THIOU, Sébastien DIAZ, Damien DUBERTRAND, Thierry CARRERE, Alexis LANDRIEUX, Evelyne FERAUD, Josiane VAUTTIER, Emilie SARRAUTE, Robert GAYE, Jérôme SOURBE, Maité HORMIDAS, Nathalie LARRIEU, Sandrine LAFFITTE, Régine BERGERET, Jean-Pierre MOURA, Guy CAZALET, Adeline CAMPO, Guy DUFAUR-DESSUS, Xavier MASSOU, Nathalie CAZES, Evelyne PONNEAU, Marie-Pierre CABANNE, Christophe MARQUIS, Christophe PONDET, Patrick GODART, Régis POUYAU, Sylvain NAVARRET, Jean-Michel DESSERE, Hervé BARRY, Véronique MONNIN, Bernard CACHEIRO, Christophe SEVIN, Myriam BOUBEE, Gilbert LARRIBAT, Nathalie SOUBIROU, Michel LABORDE, Isabelle ABADIE, Frédéric GARVENES, Marc GAIRIN, André MAUHOURAT, Annick CARPENTIER CHAMPROUX, Gérard BEGUE, Jean Charles DAVANTES, Joël SEGOT, Marie-France CONSTANT, Isabelle LANSALOT-MATRAS, Blandine SOUBEYRAS, Michel COURADES, Sandrine FOURCADE, Alain SZKLARCZYK, Vincent FORTICQ-ESQUEOUTE, Anthony JOUANMIQUEOU, Didier LARRAZABAL, Henri SOUSBIELLE, Sophie DUPONT, Christine MOUSSEIGNE, Alban LACAZE, Frédéric CAYRAFOURCQ, Ludovic RODRIGUES, Jean-Louis DUCOUSSO, Philippe CASTETS, Christophe CAILLARD, Hélène DESJENTILS, Christophe LOUET, Michel CHANTRE, Alain TREPEU, Guillaume VIGNES, Dominique BAZES.

Représentés : Jean-Paul VIDAILHET pouvoir à Ludovic RODRIGUES, Francis LACOSTE pouvoir à Marc GAIRIN, Sandrine COPIN-CAZALIS pouvoir à Blandine SOUBEYRAS, Sophie RAYMOND pouvoir à Aude LACAZE-LABADIE, Claude BORDE-BAYLACQ pouvoir à Michel COURADES.

Excusés : Julien BOURDEU, Pascal BOURGUINAT, Xavier BOUDIGUE, Fabienne LABAT, Daniel TAILLEUR, Olivier DOMEQ, Christophe JOSEPH, Vincent LAVIGNE DU CADET, Jean Louis SCLABAS, Stéphane COMPAYROT, Sébastien LINIERES, Guy LOUBIER, Fabien ROMAND.

Délibération n°D-2026-050 : ADMINISTRATION GENERALE
Budget « Lotissement Berlanne Ouest ». Affectation des résultats 2025

La détermination du résultat est égale à la différence entre les produits et les charges de l'exercice.

Le résultat de la section de fonctionnement est égal à la somme du résultat de gestion des services, du résultat financier et du résultat exceptionnel.

Le prélèvement sur les recettes de fonctionnement est assimilé à un autofinancement prévisionnel intitulé « résultat disponible de la section de fonctionnement ». Son affectation doit être décidée par l'assemblée délibérante.

Compte tenu de la nature du budget « Lotissement Berlanne Ouest » et de la gestion du stock en résultant, aucune affectation en réserve n'est possible (article 1068).

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire en date du 19 mai 2026,

Après avoir entendu le Vice-Président en charge de l'administration générale dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- AFFECTE le résultat d'exploitation du compte administratif de l'année 2025 comme suit :

Résultat au 31/12/2025 du « Lotissement Berlanne Ouest »

Excédent de fonctionnement	1 776,64 €
Déficit d'investissement	521 320,37 €
Restes à réaliser en recettes	0,00 €
Restes à réaliser en dépenses	0,00 €

Affectation proposée

Résultat d'investissement reporté (art. 001) – déficit	521 320,37 €
Restes à réaliser en recettes	0,00 €
Restes à réaliser en dépenses	0,00 €
Affectation en réserve – section d'investissement (art. 1068) – recettes	0,00 €
Résultat en fonctionnement (002) – excédent	1 776,64 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme

Le Président,

Thierry CARRERE





DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES

Envoyé en préfecture le 09/06/2026

Reçu en préfecture le 09/06/2026

Publié le - 9 JUIN 2026

ID : 064-200067296-20260528-D_2026_051-BF



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 mai 2026

Nombre de conseillers

En exercice : 97

Présents : 79

- dont suppléés : 4

Représentés : 5

Votants : 84

- dont « pour » : 84

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le vingt huit mai deux mille vingt six à 19h00, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn se sont réunis à LEMBEYE, salle multi-activités, 37 place Marcadieu, sous la présidence de Thierry CARRÈRE.

Date de convocation : 21 mai 2026

A été nommée secrétaire de séance : Christine MOUSSEIGNE

Présents : Loïc HERVE, Maxime LAGABARRE, Aude LACAZE-LABADIE, Céline MINELLE, Michel SALOME, Sébastien HEMADOU, Thierry GLIZE, MARJORIE LAFENETRE, Benoit MONPLAISIR, Hervé SEMPE, Sylvie LARROCHELLE, Sandra THIOU, Sébastien DIAZ, Damien DUBERTRAND, Thierry CARRERE, Alexis LANDRIEUX, Evelyne FERAUD, Josiane VAUTTIER, Emilie SARRAUTE, Robert GAYE, Jérôme SOURBE, Maïté HORMIDAS, Nathalie LARRIEU, Sandrine LAFFITTE, Régine BERGERET, Jean-Pierre MOURA, Guy CAZALET, Adeline CAMPO, Guy DUFAUR-DESSUS, Xavier MASSOU, Nathalie CAZES, Evelyne PONNEAU, Marie-Pierre CABANNE, Christophe MARQUIS, Christophe PONDET, Patrick GODART, Régis POUYAU, Sylvain NAVARRET, Jean-Michel DESSERE, Hervé BARRY, Véronique MONNIN, Bernard CACHEIRO, Christophe SEVIN, Myriam BOUBEE, Gilbert LARRIBAT, Nathalie SOUBIROU, Michel LABORDE, Isabelle ABADIE, Frédéric GARVENES, Marc GAIRIN, André MAUHOURAT, Annick CARPENTIER CHAMPROUX, Gérard BEGUE, Jean Charles DAVANTES, Joël SEGOT, Marie-France CONSTANT, Isabelle LANSALOT-MATRAS, Blandine SOUBEYRAS, Michel COURADES, Sandrine FOURCADE, Alain SZKLARCZYK, Vincent FORTICQ-ESQUEOUTE, Anthony JOUANMIQUEOU, Didier LARRAZABAL, Henri SOUSBIELLE, Sophie DUPONT, Christine MOUSSEIGNE, Alban LACAZE, Frédéric CAYRAFOURCQ, Ludovic RODRIGUES, Jean-Louis DUCOUSSO, Philippe CASTETS, Christophe CAILLARD, Hélène DESJENTILS, Christophe LOUET, Michel CHANTRE, Alain TREPEU, Guillaume VIGNES, Dominique BAZES.

Représentés : Jean-Paul VIDAILHET pouvoir à Ludovic RODRIGUES, Francis LACOSTE pouvoir à Marc GAIRIN, Sandrine COPIN-CAZALIS pouvoir à Blandine SOUBEYRAS, Sophie RAYMOND pouvoir à Aude LACAZE-LABADIE, Claude BORDE-BAYLACQ pouvoir à Michel COURADES.

Excusés : Julien BOURDEU, Pascal BOURGUINAT, Xavier BOUDIGUE, Fabienne LABAT, Daniel TAILLEUR, Olivier DOMEQ, Christophe JOSEPH, Vincent LAVIGNE DU CADET, Jean Louis SCLABAS, Stéphane COMPAYROT, Sébastien LINIERES, Guy LOUBIER, Fabien ROMAND.

**Délibération n°D-2026-051 : ADMINISTRATION GENERALE
Budget « ZAE COMMUNES ». Compte de gestion 2025**

Il est exposé aux membres du conseil communautaire le compte de gestion établi par Monsieur le Receveur à la clôture de l'exercice. Il est indiqué qu'il a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés en 2025. Il a également procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5211-1, L.2122-31 et D.2323-2 à D.2343-4 ;

Vu le compte de gestion de l'exercice 2025 du budget annexe « ZAE COMMUNES » dont les résultats s'établissent comme indiqué :

Résultat du compte de gestion 2025					
	Résultat à la clôture de l'exercice 2024	Part affectée à l'investissement Exercice 2025	Résultats de l'exercice 2025	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultats de clôture de l'exercice 2025
Investissement	- 7 387,03		1 156,92		- 6 230,11
Fonctionnement	- 3 540,88		- 5 138,48		- 8 679,36
TOTAL	- 10 927,91		- 3 981,56		- 14 909,47

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président, ordonnateur, et les écritures du compte de gestion de Monsieur le Receveur,

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire en date du 19 mai 2026,

Après avoir entendu le Vice-Président en charge de l'administration générale dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion du budget annexe « ZAE COMMUNES » pour l'exercice 2025 après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice, celui-ci n'appelant ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme

Le Président,

Thierry CARRERE





DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**Séance du 28 mai 2026**

Nombre de conseillers

En exercice : 97

Présents : 78

- dont suppléés : 4

Représentés : 5

Votants : 83

- dont « pour » : 83

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le vingt huit mai deux mille vingt six à 19h00, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn se sont réunis à LEMBEYE, salle multi-activités, 37 place Marcadieu, sous la présidence de Thierry CARRÈRE.

Date de convocation : 21 mai 2026

A été nommée secrétaire de séance : Christine MOUSSEIGNE

Présents : Loïc HERVE, Maxime LAGABARRE, Aude LACAZE-LABADIE, Céline MINELLE, Michel SALOME, Sébastien HEMADOU, Thierry GLIZE, MARJORIE LAFENETRE, Benoit MONPLAISIR, Hervé SEMPE, Sylvie LARROCHELLE, Sandra THIOU, Sébastien DIAZ, Damien DUBERTRAND, Alexis LANDRIEUX, Evelyne FERAUD, Josiane VAUTTIER, Emilie SARRAUTE, Robert GAYE, Jérôme SOURBE, Maïté HORMIDAS, Nathalie LARRIEU, Sandrine LAFFITTE, Régine BERGERET, Jean-Pierre MOURA, Guy CAZALET, Adeline CAMPO, Guy DUFAUR-DESSUS, Xavier MASSOU, Nathalie CAZES, Evelyne PONNEAU, Marie-Pierre CABANNE, Christophe MARQUIS, Christophe PONDET, Patrick GODART, Régis POUYAU, Sylvain NAVARRET, Jean-Michel DESSERE, Hervé BARRY, Véronique MONNIN, Bernard CACHEIRO, Christophe SEVIN, Myriam BOUBEE, Gilbert LARRIBAT, Nathalie SOUBIROU, Michel LABORDE, Isabelle ABADIE, Frédéric GARVENES, Marc GAIRIN, André MAUHOURAT, Annick CARPENTIER CHAMPROUX, Gérard BEGUE, Jean Charles DAVANTES, Joël SEGOT, Marie-France CONSTANT, Isabelle LANSALOT-MATRAS, Blandine SOUBEYRAS, Michel COURADES, Sandrine FOURCADE, Alain SZKLARCZYK, Vincent FORTICQ-ESQUEOUE, Anthony JOUANMIQUEOU, Didier LARRAZABAL, Henri SOUSBIELLE, Sophie DUPONT, Christine MOUSSEIGNE, Alban LACAZE, Frédéric CAYRAFOURCQ, Ludovic RODRIGUES, Jean-Louis DUCOUSSO, Philippe CASTETS, Christophe CAILLARD, Hélène DESJENTILS, Christophe LOUET, Michel CHANTRE, Alain TREPEU, Guillaume VIGNES, Dominique BAZES.

Représentés : Jean-Paul VIDAILHET pouvoir à Ludovic RODRIGUES, Francis LACOSTE pouvoir à Marc GAIRIN, Sandrine COPIN-CAZALIS pouvoir à Blandine SOUBEYRAS, Sophie RAYMOND pouvoir à Aude LACAZE-LABADIE, Claude BORDE-BAYLACQ pouvoir à Michel COURADES.

Excusés : Julien BOURDEU, Thierry CARRERE, Pascal BOURGUINAT, Xavier BOUDIGUE, Fabienne LABAT, Daniel TAILLEUR, Olivier DOMECCQ, Christophe JOSEPH, Vincent LAVIGNE DU CADET, Jean Louis SCLABAS, Stéphane COMPAYROT, Sébastien LINIERES, Guy LOUBIER, Fabien ROMAND.

**Délibération n°D-2026-052 : ADMINISTRATION GENERALE
Budget « ZAE COMMUNES ». Compte administratif 2025**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment dans ses articles L.5211-1 et L.2121-31 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget « ZAE COMMUNES » ;

Vu la délibération n°D-2026-051 portant approbation du compte de gestion 2025 ;

Vu le compte administratif de l'exercice 2025 du budget « ZAE COMMUNES » dont les résultats globaux peuvent être présentés comme suit :

Résultat du compte administratif 2025						
	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté	3 540,88		7 387,03	0,00	10 927,91	0,00
Opérations de l'exercice	137 108,92	131 970,44	127 564,00	128 720,92	264 672,92	260 691,36
TOTAUX	140 649,80	131 970,44	134 951,03	128 720,92	275 600,83	260 691,36
Résultats de clôture	8 679,36		6 230,11		14 909,47	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	140 649,80	131 970,44	134 951,03	128 720,92	275 600,83	260 691,36
RESULTATS DEFINITIFS	8 679,36		6 230,11		14 909,47	

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire en date du 19 mai 2026,

Après avoir entendu le Vice-président en charge de l'administration générale dans ses explications complémentaires,

Après que le Président ait quitté la salle des délibérations,

Et après en avoir délibéré, le conseil communautaire sous la présidence du Vice-président en charge de l'administration générale, à l'unanimité :

- **APPROUVE le compte administratif 2025 du budget annexe « ZAE COMMUNES ».**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme

Le Président,

Thierry CARRERE





DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 mai 2026

Nombre de conseillers	
En exercice :	97
Présents :	79
- dont suppléés :	4
Représentés :	5
Votants :	84
- dont « pour » :	84
- dont « contre » :	0
- dont abstention :	0

Le vingt huit mai deux mille vingt six à 19h00, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn se sont réunis à LEMBEYE, salle multi-activités, 37 place Marcadieu, sous la présidence de Thierry CARRÈRE.

Date de convocation : 21 mai 2026

A été nommée secrétaire de séance : Christine MOUSSEIGNE

Présents : Loïc HERVE, Maxime LAGABARRE, Aude LACAZE-LABADIE, Céline MINELLE, Michel SALOME, Sébastien HEMADOU, Thierry GLIZE, MARJORIE LAFENETRE, Benoît MONPLAISIR, Hervé SEMPE, Sylvie LARROCHELLE, Sandra THIOU, Sébastien DIAZ, Damien DUBERTRAND, Thierry CARRERE, Alexis LANDRIEUX, Evelyne FERAUD, Josiane VAUTTIER, Emilie SARRAUTE, Robert GAYE, Jérôme SOURBE, Maïté HORMIDAS, Nathalie LARRIEU, Sandrine LAFFITTE, Régine BERGERET, Jean-Pierre MOURA, Guy CAZALET, Adeline CAMPO, Guy DUFAUR-DESSUS, Xavier MASSOU, Nathalie CAZES, Evelyne PONNEAU, Marie-Pierre CABANNE, Christophe MARQUIS, Christophe PONDET, Patrick GODART, Régis POUYAU, Sylvain NAVARRET, Jean-Michel DESSERE, Hervé BARRY, Véronique MONNIN, Bernard CACHEIRO, Christophe SEVIN, Myriam BOUBEE, Gilbert LARRIBAT, Nathalie SOUBIROU, Michel LABORDE, Isabelle ABADIE, Frédéric GARVENES, Marc GAIRIN, André MAUHOURAT, Annick CARPENTIER CHAMPROUX, Gérard BEGUE, Jean Charles DAVANTES, Joël SEGOT, Marie-France CONSTANT, Isabelle LANSALOT-MATRAS, Blandine SOUBEYRAS, Michel COURADES, Sandrine FOURCADE, Alain SZKLARCZYK, Vincent FOURTICQ-ESQUEOUTE, Anthony JOUANMIQUEOU, Didier LARRAZABAL, Henri SOUSBIELLE, Sophie DUPONT, Christine MOUSSEIGNE, Alban LACAZE, Frédéric CAYRAFOURCQ, Ludovic RODRIGUES, Jean-Louis DUCOUSSO, Philippe CASTETS, Christophe CAILLARD, Hélène DESJENTILS, Christophe LOUET, Michel CHANTRE, Alain TREPEU, Guillaume VIGNES, Dominique BAZES.

Représentés : Jean-Paul VIDAILHET pouvoir à Ludovic RODRIGUES, Francis LACOSTE pouvoir à Marc GAIRIN, Sandrine COPIN-CAZALIS pouvoir à Blandine SOUBEYRAS, Sophie RAYMOND pouvoir à Aude LACAZE-LABADIE, Claude BORDE-BAYLACQ pouvoir à Michel COURADES.

Excusés : Julien BOURDEU, Pascal BOURGUINAT, Xavier BOUDIGUE, Fabienne LABAT, Daniel TAILLEUR, Olivier DOMEQ, Christophe JOSEPH, Vincent LAVIGNE DU CADET, Jean Louis SCLABAS, Stéphane COMPAYROT, Sébastien LINIERES, Guy LOUBIER, Fabien ROMAND.

Délibération n°D-2026-053 : ADMINISTRATION GENERALE
Budget « ZAE communes ». Affectation des résultats 2025

Il est exposé aux membres du conseil communautaire le compte de gestion établi par Monsieur le Receveur à la clôture de l'exercice. Il est indiqué qu'il a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés en 2025. Il a également procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5211-1, L.2122-31 et D.2323-2 à D.2343-4 ;

Vu le compte de gestion de l'exercice 2025 du budget annexe « Régie des Transports scolaires » dont les résultats s'établissent comme indiqué :

Résultat du compte de gestion 2025					
	Résultat à la clôture de l'exercice 2024	Part affectée à l'investissement Exercice 2025	Résultats de l'exercice 2025	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultats de clôture de l'exercice 2025
INVEST	358 000,11		- 3 222,52		354 777,59
FONCT	- 296 990,95		216 317,74		- 80 673,21
TOTAL	61 009,16		213 095,22		274 104,38

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président, ordonnateur, et les écritures du compte de gestion de Monsieur le Receveur,

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire en date du 19 mai 2026,

Après avoir entendu le Vice-Président en charge de l'administration générale dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion du budget annexe « Régie des Transports scolaires » pour l'exercice 2025 après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice, celui-ci n'appelant ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme

Le Président,

Thierry CARRERE





DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**Séance du 28 mai 2026****Nombre de conseillers**

En exercice : 97

Présents : 79

- dont suppléés : 4

Représentés : 5

Votants : 84

- dont « pour » : 84

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le vingt huit mai deux mille vingt six à 19h00, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn se sont réunis à LEMBEYE, salle multi-activités, 37 place Marcadieu, sous la présidence de Thierry CARRÈRE.

Date de convocation : 21 mai 2026

A été nommée secrétaire de séance : Christine MOUSSEIGNE

Présents : Loïc HERVE, Maxime LAGABARRE, Aude LACAZE-LABADIE, Céline MINELLE, Michel SALOME, Sébastien HEMADOU, Thierry GLIZE, MARJORIE LAFENETRE, Benoit MONPLAISIR, Hervé SEMPE, Sylvie LARROCHELLE, Sandra THIOU, Sébastien DIAZ, Damien DUBERTRAND, Thierry CARRERE, Alexis LANDRIEUX, Evelyne FERAUD, Josiane VAUTTIER, Emilie SARRAUTE, Robert GAYE, Jérôme SOURBE, Maïté HORMIDAS, Nathalie LARRIEU, Sandrine LAFFITTE, Régine BERGERET, Jean-Pierre MOURA, Guy CAZALET, Adeline CAMPO, Guy DUFAUR-DESSUS, Xavier MASSOU, Nathalie CAZES, Evelyne PONNEAU, Marie-Pierre CABANNE, Christophe MARQUIS, Christophe PONDET, Patrick GODART, Régis POUYAU, Sylvain NAVARRET, Jean-Michel DESSERE, Hervé BARRY, Véronique MONNIN, Bernard CACHEIRO, Christophe SEVIN, Myriam BOUBEE, Gilbert LARRIBAT, Nathalie SOUBIROU, Michel LABORDE, Isabelle ABADIE, Frédéric GARVENES, Marc GAIRIN, André MAUHOURAT, Annick CARPENTIER CHAMPROUX, Gérard BEGUE, Jean Charles DAVANTES, Joël SEGOT, Marie-France CONSTANT, Isabelle LANSALOT-MATRAS, Blandine SOUBEYRAS, Michel COURADES, Sandrine FOURCADE, Alain SZKLARCZYK, Vincent FOURTICQ-ESQUEOUTE, Anthony JOUANMIQUEOU, Didier LARRAZABAL, Henri SOUSBIELLE, Sophie DUPONT, Christine MOUSSEIGNE, Alban LACAZE, Frédéric CAYRAFOURCQ, Ludovic RODRIGUES, Jean-Louis DUCOUSSO, Philippe CASTETS, Christophe CAILLARD, Hélène DESJENTILS, Christophe LOUET, Michel CHANTRE, Alain TREPEU, Guillaume VIGNES, Dominique BAZES.

Représentés : Jean-Paul VIDAILHET pouvoir à Ludovic RODRIGUES, Francis LACOSTE pouvoir à Marc GAIRIN, Sandrine COPIN-CAZALIS pouvoir à Blandine SOUBEYRAS, Sophie RAYMOND pouvoir à Aude LACAZE-LABADIE, Claude BORDE-BAYLACQ pouvoir à Michel COURADES.

Excusés : Julien BOURDEU, Pascal BOURGUINAT, Xavier BOUDIGUE, Fabienne LABAT, Daniel TAILLEUR, Olivier DOMEQ, Christophe JOSEPH, Vincent LAVIGNE DU CADET, Jean Louis SCLABAS, Stéphane COMPAYROT, Sébastien LINIERES, Guy LOUBIER, Fabien ROMAND.

Délibération n°D-2026-054 : ADMINISTRATION GENERALE
Budget « Régie des Transports scolaires ». Compte de gestion 2025

Il est exposé aux membres du conseil communautaire le compte de gestion établi par Monsieur le Receveur à la clôture de l'exercice. Il est indiqué qu'il a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés en 2025. Il a également procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5211-1, L.2122-31 et D.2323-2 à D.2343-4 ;

Vu le compte de gestion de l'exercice 2025 du budget annexe « Régie des Transports scolaires » dont les résultats s'établissent comme indiqué :

Résultat du compte de gestion 2025					
	Résultat à la clôture de l'exercice 2024	Part affectée à l'investissement Exercice 2025	Résultats de l'exercice 2025	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultats de clôture de l'exercice 2025
INVEST	358 000,11		- 3 222,52		354 777,59
FONCT	- 296 990,95		216 317,74		- 80 673,21
TOTAL	61 009,16		213 095,22		274 104,38

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président, ordonnateur, et les écritures du compte de gestion de Monsieur le Receveur,

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire en date du 19 mai 2026,

Après avoir entendu le Vice-Président en charge de l'administration générale dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE le compte de gestion du budget annexe « Régie des Transports scolaires » pour l'exercice 2025 après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice, celui-ci n'appelant ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme
Le Président,

Thierry CARRÈRE





DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 mai 2026

Nombre de conseillers

En exercice : 97

Présents : 78

- dont suppléés : 4

Représentés : 5

Votants : 83

- dont « pour » : 83

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le vingt huit mai deux mille vingt six à 19h00, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn se sont réunis à LEMBEYE, salle multi-activités, 37 place Marcadieu, sous la présidence de Thierry CARRÈRE.

Date de convocation : 21 mai 2026

A été nommée secrétaire de séance : Christine MOUSSEIGNE

Présents : Loïc HERVE, Maxime LAGABARRE, Aude LACAZE-LABADIE, Céline MINELLE, Michel SALOME, Sébastien HEMADOU, Thierry GLIZE, MARJORIE LAFENETRE, Benoit MONPLAISIR, Hervé SEMPE, Sylvie LARROCHELLE, Sandra THIOU, Sébastien DIAZ, Damien DUBERTRAND, Alexis LANDRIEUX, Evelyne FERAUD, Josiane VAUTTIER, Emilie SARRAUTE, Robert GAYE, Jérôme SOURBE, Maité HORMIDAS, Nathalie LARRIEU, Sandrine LAFFITTE, Régine BERGERET, Jean-Pierre MOURA, Guy CAZALET, Adeline CAMPO, Guy DUFAUR-DESSUS, Xavier MASSOU, Nathalie CAZES, Evelyne PONNEAU, Marie-Pierre CABANNE, Christophe MARQUIS, Christophe PONDET, Patrick GODART, Régis POUYAU, Sylvain NAVARRET, Jean-Michel DESSERE, Hervé BARRY, Véronique MONNIN, Bernard CACHEIRO, Christophe SEVIN, Myriam BOUBEE, Gilbert LARRIBAT, Nathalie SOUBIROU, Michel LABORDE, Isabelle ABADIE, Frédéric GARVENES, Marc GAIRIN, André MAUHOURAT, Annick CARPENTIER CHAMPROUX, Gérard BEGUE, Jean Charles DAVANTES, Joël SEGOT, Marie-France CONSTANT, Isabelle LANSALOT-MATRAS, Blandine SOUBEYRAS, Michel COURADES, Sandrine FOURCADE, Alain SZKLARCZYK, Vincent FORTICQ-ESQUEOUTE, Anthony JOUANMIQUEOU, Didier LARRAZABAL, Henri SOUSBIELLE, Sophie DUPONT, Christine MOUSSEIGNE, Alban LACAZE, Frédéric CAYRAFOURCQ, Ludovic RODRIGUES, Jean-Louis DUCOUSSO, Philippe CASTETS, Christophe CAILLARD, Hélène DESJENTILS, Christophe LOUET, Michel CHANTRE, Alain TREPEU, Guillaume VIGNES, Dominique BAZES.

Représentés : Jean-Paul VIDAILHET pouvoir à Ludovic RODRIGUES, Francis LACOSTE pouvoir à Marc GAIRIN, Sandrine COPIN-CAZALIS pouvoir à Blandine SOUBEYRAS, Sophie RAYMOND pouvoir à Aude LACAZE-LABADIE, Claude BORDE-BAYLACQ pouvoir à Michel COURADES.

Excusés : Julien BOURDEU, Thierry CARRERE, Pascal BOURGUINAT, Xavier BOUDIGUE, Fabienne LABAT, Daniel TAILLEUR, Olivier DOMECCQ, Christophe JOSEPH, Vincent LAVIGNE DU CADET, Jean Louis SCLABAS, Stéphane COMPAYROT, Sébastien LINIERES, Guy LOUBIER, Fabien ROMAND.

Délibération n°D-2026-055 : ADMINISTRATION GENERALE
Budget « Régie Transport scolaire ». Compte administratif 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment dans ses articles L.5211-1 et L.2121-31 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M43 applicable au budget « Régie Transport scolaire » ;

Vu la délibération n°D-2026-054 portant approbation du compte de gestion 2025 ;

Vu le compte administratif de l'exercice 2025 du budget « Régie Transport scolaire » dont les résultats globaux peuvent être présentés comme suit :

Résultat du compte administratif 2025						
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté	296 990,95			358 000,11	296 990,95	358 000,11
Opérations de l'exercice	398 113,33	614 431,07	48 128,52	44 906,00	446 241,85	659 337,07
TOTAUX	695 104,28	614 431,07	48 128,52	402 906,11	743 232,80	1 017 337,18
Résultats de clôture	80 673,21			354 777,59		274 104,38
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	695 104,28	614 431,07	48 128,52	402 906,11	743 232,80	1 017 337,18
RESULTATS DEFINITIFS	80 673,21			354 777,59		274 104,38

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire en date du 19 mai 2026,

Après avoir entendu le Vice-président en charge de l'administration générale dans ses explications complémentaires,

Après que le Président ait quitté la salle des délibérations,

Envoyé en préfecture le 09/06/2026

Reçu en préfecture le 09/06/2026

Publié le 9 JUIN 2026

ID : 064-200067296-20260528-D_2026_055-BF

S²LOW

Et après en avoir délibéré, le conseil communautaire sous la présidence du Vice-président en charge de l'administration générale, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif 2025 du budget annexe « Régie Transport scolaire ».

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme

Le Président,

Thierry CARRERE





DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**Séance du 28 mai 2026****Nombre de conseillers**

En exercice : 97

Présents : 79

- dont suppléés : 4

Représentés : 5

Votants : 84

- dont « pour » : 84

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le vingt huit mai deux mille vingt six à 19h00, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn se sont réunis à LEMBEYE, salle multi-activités, 37 place Marcadieu, sous la présidence de Thierry CARRÈRE.

Date de convocation : 21 mai 2026

A été nommée secrétaire de séance : Christine MOUSSEIGNE

Présents : Loïc HERVE, Maxime LAGABARRE, Aude LACAZE-LABADIE, Céline MINELLE, Michel SALOME, Sébastien HEMADOU, Thierry GLIZE, MARJORIE LAFENETRE, Benoit MONPLAISIR, Hervé SEMPE, Sylvie LARROCHELLE, Sandra THIOU, Sébastien DIAZ, Damien DUBERTRAND, Thierry CARRERE, Alexis LANDRIEUX, Evelyne FERAUD, Josiane VAUTTIER, Emilie SARRAUTE, Robert GAYE, Jérôme SOURBE, Maïté HORMIDAS, Nathalie LARRIEU, Sandrine LAFFITTE, Régine BERGERET, Jean-Pierre MOURA, Guy CAZALET, Adeline CAMPO, Guy DUFAUR-DESSUS, Xavier MASSOU, Nathalie CAZES, Evelyne PONNEAU, Marie-Pierre CABANNE, Christophe MARQUIS, Christophe PONDET, Patrick GODART, Régis POUYAU, Sylvain NAVARRET, Jean-Michel DESSERE, Hervé BARRY, Véronique MONNIN, Bernard CACHEIRO, Christophe SEVIN, Myriam BOUBEE, Gilbert LARRIBAT, Nathalie SOUBIROU, Michel LABORDE, Isabelle ABADIE, Frédéric GARVENES, Marc GAIRIN, André MAUHOURAT, Annick CARPENTIER CHAMPROUX, Gérard BEGUE, Jean Charles DAVANTES, Joël SEGOT, Marie-France CONSTANT, Isabelle LANSALOT-MATRAS, Blandine SOUBEYRAS, Michel COURADES, Sandrine FOURCADE, Alain SZKLARCZYK, Vincent FOURTICQ-ESQUEOUTE, Anthony JOUANMIQUEOU, Didier LARRAZABAL, Henri SOUSBIELLE, Sophie DUPONT, Christine MOUSSEIGNE, Alban LACAZE, Frédéric CAYRAFOURCQ, Ludovic RODRIGUES, Jean-Louis DUCOUSSO, Philippe CASTETS, Christophe CAILLARD, Hélène DESJENTILS, Christophe LOUET, Michel CHANTRE, Alain TREPEU, Guillaume VIGNES, Dominique BAZES.

Représentés : Jean-Paul VIDAILHET pouvoir à Ludovic RODRIGUES, Francis LACOSTE pouvoir à Marc GAIRIN, Sandrine COPIN-CAZALIS pouvoir à Blandine SOUBEYRAS, Sophie RAYMOND pouvoir à Aude LACAZE-LABADIE, Claude BORDE-BAYLACQ pouvoir à Michel COURADES.

Excusés : Julien BOURDEU, Pascal BOURGUINAT, Xavier BOUDIGUE, Fabienne LABAT, Daniel TAILLEUR, Olivier DOMECCQ, Christophe JOSEPH, Vincent LAVIGNE DU CADET, Jean Louis SCLABAS, Stéphane COMPAYROT, Sébastien LINIERES, Guy LOUBIER, Fabien ROMAND.

Délibération n°D-2026-056 : ADMINISTRATION GENERALE
Budget « Régie Transports scolaires ». Affectation des résultats 2025

La détermination du résultat est égale à la différence entre les produits et les charges de l'exercice.

Le résultat de la section de fonctionnement est égal à la somme du résultat de gestion des services, du résultat financier et du résultat exceptionnel.

Le prélèvement sur les recettes de fonctionnement est assimilé à un autofinancement prévisionnel intitulé « résultat disponible de la section de fonctionnement ». Son affectation doit être décidée par l'assemblée délibérante.

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire en date du 19 mai 2026,

Après avoir entendu le Vice-Président en charge de l'administration générale dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **AFFECTE** le résultat d'exploitation du compte administratif de l'année 2025 comme suit :

Résultat au 31/12/2025 du « Régie Transports scolaires »

Déficit de fonctionnement	80 673,21 €
Excédent d'investissement	354 777,59 €
Restes à réaliser en recettes	0,00 €
Restes à réaliser en dépenses	0,00 €

Affectation proposée

Résultat d'investissement reporté (art. 001) – excédent	354 777,59 €
Restes à réaliser en recettes	0,00 €
Restes à réaliser en dépenses	0,00 €
Affectation en réserve – section d'investissement (art. 1068) – recettes	0,00 €
Résultat en fonctionnement (002) – déficit	80 673,21 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme
Le Président,

Thierry CARRERE





DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 mai 2026

Nombre de conseillers

En exercice : 97

Présents : 79

- dont suppléés : 4

Représentés : 5

Votants : 84

- dont « pour » : 84

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le vingt huit mai deux mille vingt six à 19h00, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn se sont réunis à LEMBEYE, salle multi-activités, 37 place Marcadieu, sous la présidence de Thierry CARRÈRE.

Date de convocation : 21 mai 2026

A été nommée secrétaire de séance : Christine MOUSSEIGNE

Présents : Loïc HERVE, Maxime LAGABARRE, Aude LACAZE-LABADIE, Céline MINELLE, Michel SALOME, Sébastien HEMADOU, Thierry GLIZE, MARJORIE LAFENETRE, Benoit MONPLAISIR, Hervé SEMPE, Sylvie LARROCHELLE, Sandra THIOU, Sébastien DIAZ, Damien DUBERTRAND, Thierry CARRERE, Alexis LANDRIEUX, Evelyne FERAUD, Josiane VAUTTIER, Emilie SARRAUTE, Robert GAYE, Jérôme SOURBE, Maité HORMIDAS, Nathalie LARRIEU, Sandrine LAFFITTE, Régine BERGERET, Jean-Pierre MOURA, Guy CAZALET, Adeline CAMPO, Guy DUFAUR-DESSUS, Xavier MASSOU, Nathalie CAZES, Evelyne PONNEAU, Marie-Pierre CABANNE, Christophe MARQUIS, Christophe PONDET, Patrick GODART, Régis POUYAU, Sylvain NAVARRET, Jean-Michel DESSERE, Hervé BARRY, Véronique MONNIN, Bernard CACHEIRO, Christophe SEVIN, Myriam BOUBEE, Gilbert LARRIBAT, Nathalie SOUBIROU, Michel LABORDE, Isabelle ABADIE, Frédéric GARVENES, Marc GAIRIN, André MAUHOURAT, Annick CARPENTIER CHAMPROUX, Gérard BEGUE, Jean Charles DAVANTES, Joël SEGOT, Marie-France CONSTANT, Isabelle LANSALOT-MATRAS, Blandine SOUBEYRAS, Michel COURADES, Sandrine FOURCADE, Alain SZKLARCZYK, Vincent FORTICQ-ESQUEOUTE, Anthony JOUANMIQUEOU, Didier LARRAZABAL, Henri SOUSBIELLE, Sophie DUPONT, Christine MOUSSEIGNE, Alban LACAZE, Frédéric CAYRAFOURCQ, Ludovic RODRIGUES, Jean-Louis DUCOUSSO, Philippe CASTETS, Christophe CAILLARD, Hélène DESJENTILS, Christophe LOUET, Michel CHANTRE, Alain TREPEU, Guillaume VIGNES, Dominique BAZES.

Représentés : Jean-Paul VIDAILHET pouvoir à Ludovic RODRIGUES, Francis LACOSTE pouvoir à Marc GAIRIN, Sandrine COPIN-CAZALIS pouvoir à Blandine SOUBEYRAS, Sophie RAYMOND pouvoir à Aude LACAZE-LABADIE, Claude BORDE-BAYLACQ pouvoir à Michel COURADES.

Excusés : Julien BOURDEU, Pascal BOURGUINAT, Xavier BOUDIGUE, Fabienne LABAT, Daniel TAILLEUR, Olivier DOMEQ, Christophe JOSEPH, Vincent LAVIGNE DU CADET, Jean Louis SCLABAS, Stéphane COMPAYROT, Sébastien LINIERES, Guy LOUBIER, Fabien ROMAND.

**Délibération n°D-2026-057 : ADMINISTRATION GENERALE
 Budget Général. Compte de gestion 2025**

Il est exposé aux membres du conseil communautaire le compte de gestion établi par Monsieur le Receveur à la clôture de l'exercice. Il est indiqué qu'il a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés en 2025. Il a également procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5211-1, L.2122-31 et D.2323-2 à D.2343-4 ;

Vu le compte de gestion de l'exercice 2025 du budget général dont les résultats s'établissent comme indiqué :

Résultat du compte de gestion 2025					
	Résultat à la clôture de l'exercice 2024	Part affectée à l'investissement Exercice 2025	Résultats de l'exercice 2025	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultats de clôture de l'exercice 2025
INVEST	- 1386 232,29		1 888 891,77		502 659,48
FONCT	7 961 038,90	4 085 152,15	1 517 381,28		5 393 268,03
TOTAL	6 574 806,61	4 085 152,15	3 406 273,05		5 895 927,51

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président, ordonnateur, et les écritures du compte de gestion de Monsieur le Receveur,

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire en date du 19 mai 2026,

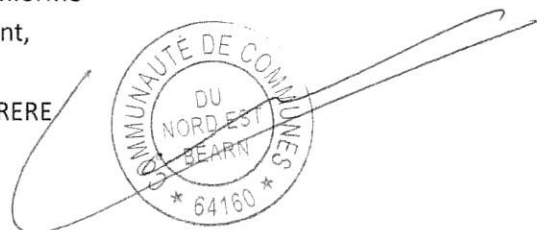
Après avoir entendu le Vice-Président en charge de l'administration générale dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE le compte de gestion du budget général pour l'exercice 2025 après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice, celui-ci n'appelant ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme
 Le Président,

Thierry CARRERE





DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**Séance du 28 mai 2026**

Nombre de conseillers

En exercice : 97

Présents : 78

- dont suppléés : 4

Représentés : 5

Votants : 83

- dont « pour » : 83

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le vingt huit mai deux mille vingt six à 19h00, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn se sont réunis à LEMBEYE, salle multi-activités, 37 place Marcadieu, sous la présidence de Thierry CARRÈRE.

Date de convocation : 21 mai 2026

A été nommée secrétaire de séance : Christine MOUSSEIGNE

Présents : Loïc HERVE, Maxime LAGABARRE, Aude LACAZE-LABADIE, Céline MINELLE, Michel SALOME, Sébastien HEMADOU, Thierry GLIZE, MARJORIE LAFENETRE, Benoit MONPLAISIR, Hervé SEMPE, Sylvie LARROCHELLE, Sandra THIOU, Sébastien DIAZ, Damien DUBERTRAND, Alexis LANDRIEUX, Evelyne FERAUD, Josiane VAUTTIER, Emilie SARRAUTE, Robert GAYE, Jérôme SOURBE, Maïté HORMIDAS, Nathalie LARRIEU, Sandrine LAFFITTE, Régine BERGERET, Jean-Pierre MOURA, Guy CAZALET, Adeline CAMPO, Guy DUFAUR-DESSUS, Xavier MASSOU, Nathalie CAZES, Evelyne PONNEAU, Marie-Pierre CABANNE, Christophe MARQUIS, Christophe PONDET, Patrick GODART, Régis POUYAU, Sylvain NAVARRET, Jean-Michel DESSERE, Hervé BARRY, Véronique MONNIN, Bernard CACHEIRO, Christophe SEVIN, Myriam BOUBEE, Gilbert LARRIBAT, Nathalie SOUBIROU, Michel LABORDE, Isabelle ABADIE, Frédéric GARVENES, Marc GAIRIN, André MAUHOURAT, Annick CARPENTIER CHAMPROUX, Gérard BEGUE, Jean Charles DAVANTES, Joël SEGOT, Marie-France CONSTANT, Isabelle LANSALOT-MATRAS, Blandine SOUBEYRAS, Michel COURADES, Sandrine FOURCADE, Alain SZKLARCZYK, Vincent FOURTICQ-ESQUEOUTE, Anthony JOUANMIQUEOU, Didier LARRAZABAL, Henri SOUSBIELLE, Sophie DUPONT, Christine MOUSSEIGNE, Alban LACAZE, Frédéric CAYRAFOURCQ, Ludovic RODRIGUES, Jean-Louis DUCOUSSO, Philippe CASTETS, Christophe CAILLARD, Hélène DESJENTILS, Christophe LOUET, Michel CHANTRE, Alain TREPEU, Guillaume VIGNES, Dominique BAZES.

Représentés : Jean-Paul VIDAILHET pouvoir à Ludovic RODRIGUES, Francis LACOSTE pouvoir à Marc GAIRIN, Sandrine COPIN-CAZALIS pouvoir à Blandine SOUBEYRAS, Sophie RAYMOND pouvoir à Aude LACAZE-LABADIE, Claude BORDE-BAYLACQ pouvoir à Michel COURADES.

Excusés : Julien BOURDEU, Thierry CARRERE, Pascal BOURGUINAT, Xavier BOUDIGUE, Fabienne LABAT, Daniel TAILLEUR, Olivier DOMECCQ, Christophe JOSEPH, Vincent LAVIGNE DU CADET, Jean Louis SCLABAS, Stéphane COMPAYROT, Sébastien LINIERES, Guy LOUBIER, Fabien ROMAND.

Délibération n°D-2026-058 : ADMINISTRATION GENERALE
Budget général. Compte administratif 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment dans ses articles L.5211-1 et L.2121-31 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget général ;

Vu la délibération n°D-2026-057 portant approbation du compte de gestion 2025 ;

Vu le compte administratif de l'exercice 2025 du budget général dont les résultats globaux peuvent être présentés comme suit :

Résultat du compte administratif 2025						
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		3 875 886,75	1 386 232,29		1 386 232,29	3 875 886,75
Opérations de l'exercice	18 327 028,45	19 844 409,73	3 766 689,68	5 655 581,45	22 093 718,13	25 499 991,18
TOTAUX	18 327 028,45	23 720 296,48	5 152 921,97	5 655 581,45	23 479 950,42	29 375 877,93
Résultats de clôture		5 393 268,03		502 659,48		5 895 927,51
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	18 327 028,45	23 720 296,48	5 152 921,97	5 655 581,45	23 479 950,42	29 375 877,93
RESULTATS DEFINITIFS		5 393 268,03		502 659,48		5 895 927,51

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire en date du 19 mai 2026,

Après avoir entendu le Vice-président en charge de l'administration générale dans ses explications complémentaires,

Après que le Président ait quitté la salle des délibérations,

Et après en avoir délibéré, le conseil communautaire sous la présidence du Vice-président en charge de l'administration générale, à l'unanimité :

- **APPROUVE le compte administratif 2025 du budget général.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme

Le Président,

Thierry CARRERE





DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 mai 2026

Nombre de conseillers	
En exercice :	97
Présents :	79
- dont suppléés :	4
Représentés :	5
Votants :	84
- dont « pour » :	84
- dont « contre » :	0
- dont abstention :	0

Le vingt huit mai deux mille vingt six à 19h00, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn se sont réunis à LEMBEYE, salle multi-activités, 37 place Marcadieu, sous la présidence de Thierry CARRÈRE.

Date de convocation : 21 mai 2026

A été nommée secrétaire de séance : Christine MOUSSEIGNE

Présents : Loïc HERVE, Maxime LAGABARRE, Aude LACAZE-LABADIE, Céline MINELLE, Michel SALOME, Sébastien HEMADOU, Thierry GLIZE, MARJORIE LAFENETRE, Benoit MONPLAISIR, Hervé SEMPE, Sylvie LARROCHELLE, Sandra THIOU, Sébastien DIAZ, Damien DUBERTRAND, Thierry CARRERE, Alexis LANDRIEUX, Evelyne FERAUD, Josiane VAUTTIER, Emilie SARRAUTE, Robert GAYE, Jérôme SOURBE, Maïté HORMIDAS, Nathalie LARRIEU, Sandrine LAFFITTE, Régine BERGERET, Jean-Pierre MOURA, Guy CAZALET, Adeline CAMPO, Guy DUFAUR-DESSUS, Xavier MASSOU, Nathalie CAZES, Evelyne PONNEAU, Marie-Pierre CABANNE, Christophe MARQUIS, Christophe PONDET, Patrick GODART, Régis POUYAU, Sylvain NAVARRET, Jean-Michel DESSERE, Hervé BARRY, Véronique MONNIN, Bernard CACHEIRO, Christophe SEVIN, Myriam BOUBEE, Gilbert LARRIBAT, Nathalie SOUBIROU, Michel LABORDE, Isabelle ABADIE, Frédéric GARVENES, Marc GAIRIN, André MAUHOURET, Annick CARPENTIER CHAMPROUX, Gérard BEGUE, Jean Charles DAVANTES, Joël SEGOT, Marie-France CONSTANT, Isabelle LANSALOT-MATRAS, Blandine SOUBEYRAS, Michel COURADES, Sandrine FOURCADE, Alain SZKLARCZYK, Vincent FOURTICQ-ESQUEOUTE, Anthony JOUANMIQUEOU, Didier LARRAZABAL, Henri SOUSBIELLE, Sophie DUPONT, Christine MOUSSEIGNE, Alban LACAZE, Frédéric CAYRAFOURCQ, Ludovic RODRIGUES, Jean-Louis DUCOUSSO, Philippe CASTETS, Christophe CAILLARD, Hélène DESJENTILS, Christophe LOUET, Michel CHANTRE, Alain TREPEU, Guillaume VIGNES, Dominique BAZES.

Représentés : Jean-Paul VIDAILHET pouvoir à Ludovic RODRIGUES, Francis LACOSTE pouvoir à Marc GAIRIN, Sandrine COPIN-CAZALIS pouvoir à Blandine SOUBEYRAS, Sophie RAYMOND pouvoir à Aude LACAZE-LABADIE, Claude BORDE-BAYLACQ pouvoir à Michel COURADES.

Excusés : Julien BOURDEU, Pascal BOURGUINAT, Xavier BOUDIGUE, Fabienne LABAT, Daniel TAILLEUR, Olivier DOMECCQ, Christophe JOSEPH, Vincent LAVIGNE DU CADET, Jean Louis SCLABAS, Stéphane COMPAYROT, Sébastien LINIERES, Guy LOUBIER, Fabien ROMAND.

Délibération n°D-2026-059 : ADMINISTRATION GENERALE
Vote du budget supplémentaire 2026 relatif au budget annexe « Photovoltaïque »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L1612-11 ;
 Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au budget annexe « photovoltaïque » ;

Vu la délibération n°D-2025-065 de vote du budget annexe « Photovoltaïque » 2026 ;

Vu la délibération n°D-2026-046 portant approbation du compte de gestion 2025 ;

Vu la délibération n°D-2026-047 portant approbation du compte administratif 2025 ;

Le budget supplémentaire a pour objet essentiel de reprendre les résultats dégagés à la clôture de l'exercice précédent, apparaissant au compte administratif et au compte de gestion, conformément aux dispositions de l'article L.1612-12 du CGCT.

Il constate, comme toute décision modificative, l'ouverture de crédits supplémentaires non prévus au budget primitif et leur financement ou l'ajustement de dépenses ou de recettes du budget primitif du même exercice.

Le présent budget supplémentaire est un ensemble de modifications qui correspond à la reprise du résultat de l'exercice 2025 et à des dépenses et des recettes nouvelles ainsi que des régularisations réparties de la façon suivante :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES	Budget Supplémentaire
011. Charges à caractère général	9 500,00
69. Impôts sur les bénéfices et assimilés	500,00
023- Virement à la section d'investissement	9 747,65
TOTAL	19 747,65

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

RECETTES	Budget Supplémentaire
002 - Report excédent n-1	19 747,65
TOTAL	19 747,65

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES	Budget Supplémentaire
20 - Immobilisations incorporelles	2 000,00
21 - Immobilisations corporelles	9 747,65
23 - Immobilisations en cours	48 977,42
TOTAL	60 725,07

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

RECETTES	Budget Supplémentaire
021 - Virement de la section de fonctionnement	9 747,65
001 - Report excédent d'investissement n-1	50 977,42
TOTAL	60 725,07

Après avoir entendu le Vice-Président en charge de l'administration générale dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget supplémentaire relatif au budget annexe « photovoltaïque » arrêté comme suit :
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement ;
- **AUTORISE** le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de chacune des sections dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section concernée.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme

Le Président,

Thierry CARRERE





DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 mai 2026

Nombre de conseillers

En exercice : 97

Présents : 79

- dont suppléés : 4

Représentés : 5

Votants : 84

- dont « pour » : 84

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le vingt huit mai deux mille vingt six à 19h00, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn se sont réunis à LEMBEYE, salle multi-activités, 37 place Marcadieu, sous la présidence de Thierry CARRÈRE.

Date de convocation : 21 mai 2026

A été nommée secrétaire de séance : Christine MOUSSEIGNE

Présents : Loïc HERVE, Maxime LAGABARRE, Aude LACAZE-LABADIE, Céline MINELLE, Michel SALOME, Sébastien HEMADOU, Thierry GLIZE, MARJORIE LAFENETRE, Benoit MONPLAISIR, Hervé SEMPE, Sylvie LARROCHELLE, Sandra THIOU, Sébastien DIAZ, Damien DUBERTRAND, Thierry CARRERE, Alexis LANDRIEUX, Evelyne FERAUD, Josiane VAUTTIER, Emilie SARRAUTE, Robert GAYE, Jérôme SOURBE, Maïté HORMIDAS, Nathalie LARRIEU, Sandrine LAFFITTE, Régine BERGERET, Jean-Pierre MOURA, Guy CAZALET, Adeline CAMPO, Guy DUFAUR-DESSUS, Xavier MASSOU, Nathalie CAZES, Evelyne PONNEAU, Marie-Pierre CABANNE, Christophe MARQUIS, Christophe PONDET, Patrick GODART, Régis POUYAU, Sylvain NAVARRET, Jean-Michel DESSERE, Hervé BARRY, Véronique MONNIN, Bernard CACHEIRO, Christophe SEVIN, Myriam BOUBEE, Gilbert LARRIBAT, Nathalie SOUBIROU, Michel LABORDE, Isabelle ABADIE, Frédéric GARVENES, Marc GAIRIN, André MAUHOURET, Annick CARPENTIER CHAMPROUX, Gérard BEGUE, Jean Charles DAVANTES, Joël SEGOT, Marie-France CONSTANT, Isabelle LANSALOT-MATRAS, Blandine SOUBEYRAS, Michel COURADES, Sandrine FOURCADE, Alain SZKLARCZYK, Vincent FOURTICQ-ESQUEOUTE, Anthony JOUANMIQUEOU, Didier LARRAZABAL, Henri SOUSBIELLE, Sophie DUPONT, Christine MOUSSEIGNE, Alban LACAZE, Frédéric CAYRAFOURCQ, Ludovic RODRIGUES, Jean-Louis DUCOUSSO, Philippe CASTETS, Christophe CAILLARD, Hélène DESJENTILS, Christophe LOUET, Michel CHANTRE, Alain TREPEU, Guillaume VIGNES, Dominique BAZES.

Représentés : Jean-Paul VIDAILHET pouvoir à Ludovic RODRIGUES, Francis LACOSTE pouvoir à Marc GAIRIN, Sandrine COPIN-CAZALIS pouvoir à Blandine SOUBEYRAS, Sophie RAYMOND pouvoir à Aude LACAZE-LABADIE, Claude BORDE-BAYLACQ pouvoir à Michel COURADES.

Excusés : Julien BOURDEU, Pascal BOURGUINAT, Xavier BOUDIGUE, Fabienne LABAT, Daniel TAILLEUR, Olivier DOMECCQ, Christophe JOSEPH, Vincent LAVIGNE DU CADET, Jean Louis SCLABAS, Stéphane COMPAYROT, Sébastien LINIERES, Guy LOUBIER, Fabien ROMAND.

Délibération n°D-2026-060 : ADMINISTRATION GENERALE**Vote du budget supplémentaire 2026 relatif au budget annexe « Lotissement Berlanne Ouest »**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L1612-11 ;
 Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget annexe « Lotissement Berlanne Ouest » ;
 Vu la délibération n°D-2025-063 de vote du budget annexe « Lotissement Berlanne Ouest » 2026 ;
 Vu la délibération n°D-2026-048 portant approbation du compte de gestion 2025 ;
 Vu la délibération n°D-2026-049 portant approbation du compte administratif 2025 ;

Le budget supplémentaire a pour objet essentiel de reprendre les résultats dégagés à la clôture de l'exercice précédent, apparaissant au compte administratif et au compte de gestion, conformément aux dispositions de l'article L.1612-12 du CGCT.

Il constate, comme toute décision modificative, l'ouverture de crédits supplémentaires non prévus au budget primitif et leur financement ou l'ajustement de dépenses ou de recettes du budget primitif du même exercice.

Le présent budget supplémentaire est un ensemble de modifications qui correspond à la reprise du résultat de l'exercice 2025 et à des dépenses et des recettes nouvelles ainsi que des régularisations réparties de la façon suivante :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES	Budget Supplémentaire
65. Autres charges de gestion courante	1 771,64
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	521 320,37
TOTAL	523 092,01

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

RECETTES	Budget Supplémentaire
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	521 315,37
002 - Report excédent n-1	1 776,64
TOTAL	523 092,01

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES	Budget Supplémentaire
001 - Report déficit d'investissement n-1	521 320,37
TOTAL	521 320,37

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

RECETTES	Budget Supplémentaire
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	521 320,37
TOTAL	521 320,37

Après avoir entendu le Vice-Président en charge de l'administration générale dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget supplémentaire relatif au budget annexe « Lotissement Berlanne Ouest » arrêté comme suit :
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme

Le Président,

Thierry CARRERE





DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**Séance du 28 mai 2026**

Nombre de conseillers	
En exercice :	97
Présents :	79
- dont suppléés :	4
Représentés :	5
Votants :	84
- dont « pour » :	84
- dont « contre » :	0
- dont abstention :	0

Le vingt huit mai deux mille vingt six à 19h00, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn se sont réunis à LEMBEYE, salle multi-activités, 37 place Marcadieu, sous la présidence de Thierry CARRÈRE.

Date de convocation : 21 mai 2026

A été nommée secrétaire de séance : Christine MOUSSEIGNE

Présents : Loïc HERVE, Maxime LAGABARRE, Aude LACAZE-LABADIE, Céline MINELLE, Michel SALOME, Sébastien HEMADOU, Thierry GLIZE, MARJORIE LAFENETRE, Benoit MONPLAISIR, Hervé SEMPE, Sylvie LARROCHELLE, Sandra THIOU, Sébastien DIAZ, Damien DUBERTRAND, Thierry CARRERE, Alexis LANDRIEUX, Evelyne FERAUD, Josiane VAUTTIER, Emilie SARRAUTE, Robert GAYE, Jérôme SOURBE, Maïté HORMIDAS, Nathalie LARRIEU, Sandrine LAFFITTE, Régine BERGERET, Jean-Pierre MOURA, Guy CAZALET, Adeline CAMPO, Guy DUFAUR-DESSUS, Xavier MASSOU, Nathalie CAZES, Evelyne PONNEAU, Marie-Pierre CABANNE, Christophe MARQUIS, Christophe PONDET, Patrick GODART, Régis POUYAU, Sylvain NAVARRET, Jean-Michel DESSERE, Hervé BARRY, Véronique MONNIN, Bernard CACHEIRO, Christophe SEVIN, Myriam BOUBEE, Gilbert LARRIBAT, Nathalie SOUBIROU, Michel LABORDE, Isabelle ABADIE, Frédéric GARVENES, Marc GAIRIN, André MAUHOURAT, Annick CARPENTIER CHAMPROUX, Gérard BEGUE, Jean Charles DAVANTES, Joël SEGOT, Marie-France CONSTANT, Isabelle LANSALOT-MATRAS, Blandine SOUBEYRAS, Michel COURADES, Sandrine FOURCADE, Alain SZKLARCZYK, Vincent FOURTICQ-ESQUEOUTE, Anthony JOUANMIQUEOU, Didier LARRAZABAL, Henri SOUSBIELLE, Sophie DUPONT, Christine MOUSSEIGNE, Alban LACAZE, Frédéric CAYRAFOURCQ, Ludovic RODRIGUES, Jean-Louis DUCOUSSO, Philippe CASTETS, Christophe CAILLARD, Hélène DESJENTILS, Christophe LOUET, Michel CHANTRE, Alain TREPEU, Guillaume VIGNES, Dominique BAZES.

Représentés : Jean-Paul VIDAILHET pouvoir à Ludovic RODRIGUES, Francis LACOSTE pouvoir à Marc GAIRIN, Sandrine COPIN-CAZALIS pouvoir à Blandine SOUBEYRAS, Sophie RAYMOND pouvoir à Aude LACAZE-LABADIE, Claude BORDE-BAYLACQ pouvoir à Michel COURADES.

Excusés : Julien BOURDEU, Pascal BOURGUINAT, Xavier BOUDIGUE, Fabienne LABAT, Daniel TAILLEUR, Olivier DOMECCQ, Christophe JOSEPH, Vincent LAVIGNE DU CADET, Jean Louis SCLABAS, Stéphane COMPAYROT, Sébastien LINIERES, Guy LOUBIER, Fabien ROMAND.

Délibération n°D-2026-061 : ADMINISTRATION GENERALE**Vote du budget supplémentaire 2026 relatif au budget annexe « Zones d'activités communales »**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L1612-11 ;
 Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget annexe « Zones d'activités communales » ;
 Vu la délibération n°D-2025-064 de vote du budget annexe « Zones d'activités communales » 2026 ;
 Vu la délibération n°D-2026-051 portant approbation du compte de gestion 2025 ;
 Vu la délibération n°D-2026-052 portant approbation du compte administratif 2025 ;

Le budget supplémentaire a pour objet essentiel de reprendre les résultats dégagés à la clôture de l'exercice précédent, apparaissant au compte administratif et au compte de gestion, conformément aux dispositions de l'article L.1612-12 du CGCT.

Il constate, comme toute décision modificative, l'ouverture de crédits supplémentaires non prévus au budget primitif et leur financement ou l'ajustement de dépenses ou de recettes du budget primitif du même exercice.

Le présent budget supplémentaire est un ensemble de modifications qui correspond à la reprise du résultat de l'exercice 2025 et à des dépenses et des recettes nouvelles ainsi que des régularisations réparties de la façon suivante :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES	Budget Supplémentaire
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 681,11
002 - Report déficit n-1	8 679,36
TOTAL	12 360,47

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

RECETTES	Budget Supplémentaire
74 - Dotations et participations	- 4 194,00
75 - Autres produits de gestion courante	20 748,47
042 - 7133 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	- 4 194,00
TOTAL	12 360,47

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES	Budget Supplémentaire
16 – Emprunts et dettes	1 645,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	-4 194,00
001 - Report déficit d'investissement n-1	6 230,11
TOTAL	3 681,11

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

RECETTES	Budget Supplémentaire
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 681,11
TOTAL	3 681,11

Après avoir entendu le Vice-Président en charge de l'administration générale dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget supplémentaire relatif au budget annexe « Zones d'activités communales » arrêté comme suit :
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme
Le Président,

Thierry CARRERE





DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**Séance du 28 mai 2026****Nombre de conseillers**

En exercice : 97

Présents : 79

- dont suppléés : 4

Représentés : 5

Votants : 84

- dont « pour » : 84

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le vingt huit mai deux mille vingt six à 19h00, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn se sont réunis à LEMBEYE, salle multi-activités, 37 place Marcadiou, sous la présidence de Thierry CARRÈRE.

Date de convocation : 21 mai 2026

A été nommée secrétaire de séance : Christine MOUSSEIGNE

Présents : Loïc HERVE, Maxime LAGABARRE, Aude LACAZE-LABADIE, Céline MINELLE, Michel SALOME, Sébastien HEMADOU, Thierry GLIZE, MARJORIE LAFENETRE, Benoit MONPLAISIR, Hervé SEMPE, Sylvie LARROCHELLE, Sandra THIOU, Sébastien DIAZ, Damien DUBERTRAND, Thierry CARRERE, Alexis LANDRIEUX, Evelyne FERAUD, Josiane VAUTTIER, Emilie SARRAUTE, Robert GAYE, Jérôme SOURBE, Maïté HORMIDAS, Nathalie LARRIEU, Sandrine LAFFITTE, Régine BERGERET, Jean-Pierre MOURA, Guy CAZALET, Adeline CAMPO, Guy DUFAUR-DESSUS, Xavier MASSOU, Nathalie CAZES, Evelyne PONNEAU, Marie-Pierre CABANNE, Christophe MARQUIS, Christophe PONDET, Patrick GODART, Régis POUYAU, Sylvain NAVARRET, Jean-Michel DESSERE, Hervé BARRY, Véronique MONNIN, Bernard CACHEIRO, Christophe SEVIN, Myriam BOUBEE, Gilbert LARRIBAT, Nathalie SOUBIROU, Michel LABORDE, Isabelle ABADIE, Frédéric GARVENES, Marc GAIRIN, André MAUHOURAT, Annick CARPENTIER CHAMPROUX, Gérard BEGUE, Jean Charles DAVANTES, Joël SEGOT, Marie-France CONSTANT, Isabelle LANSALOT-MATRAS, Blandine SOUBEYRAS, Michel COURADES, Sandrine FOURCADE, Alain SZKLARCZYK, Vincent FORTICQ-ESQUEOUTE, Anthony JOUANMIQUEOU, Didier LARRAZABAL, Henri SOUSBIELLE, Sophie DUPONT, Christine MOUSSEIGNE, Alban LACAZE, Frédéric CAYRAFOURCQ, Ludovic RODRIGUES, Jean-Louis DUCOUSSO, Philippe CASTETS, Christophe CAILLARD, Hélène DESJENTILS, Christophe LOUET, Michel CHANTRE, Alain TREPEU, Guillaume VIGNES, Dominique BAZES.

Représentés : Jean-Paul VIDAILHET pouvoir à Ludovic RODRIGUES, Francis LACOSTE pouvoir à Marc GAIRIN, Sandrine COPIN-CAZALIS pouvoir à Blandine SOUBEYRAS, Sophie RAYMOND pouvoir à Aude LACAZE-LABADIE, Claude BORDE-BAYLACQ pouvoir à Michel COURADES.

Excusés : Julien BOURDEU, Pascal BOURGUINAT, Xavier BOUDIGUE, Fabienne LABAT, Daniel TAILLEUR, Olivier DOMECCQ, Christophe JOSEPH, Vincent LAVIGNE DU CADET, Jean Louis SCLABAS, Stéphane COMPAYROT, Sébastien LINIERES, Guy LOUBIER, Fabien ROMAND.

Délibération n°D-2026-062 : ADMINISTRATION GENERALE**Vote du budget supplémentaire 2026 relatif au budget annexe « Régie Transports scolaires »**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L1612-11 ;
 Vu l'instruction budgétaire et comptable M43 applicable au budget annexe « Régie Transports scolaires » ;
 Vu la délibération n°D-2025-066 de vote du budget annexe « Régie Transports scolaires » 2026 ;
 Vu la délibération n°D-2026-054 portant approbation du compte de gestion 2025 ;
 Vu la délibération n°D-2026-055 portant approbation du compte administratif 2025 ;

Le budget supplémentaire a pour objet essentiel de reprendre les résultats dégagés à la clôture de l'exercice précédent, apparaissant au compte administratif et au compte de gestion, conformément aux dispositions de l'article L.1612-12 du CGCT.

Il constate, comme toute décision modificative, l'ouverture de crédits supplémentaires non prévus au budget primitif et leur financement ou l'ajustement de dépenses ou de recettes du budget primitif du même exercice.

Le présent budget supplémentaire est un ensemble de modifications qui correspond à la reprise du résultat de l'exercice 2025 et à des dépenses et des recettes nouvelles ainsi que des régularisations réparties de la façon suivante :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES	Budget Supplémentaire
67. Charges exceptionnelles	750,00
022. Dépenses imprévues	-1 000,00
002 – Report déficit n-1	80 673,21
TOTAL	80 423,21

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

RECETTES	Budget Supplémentaire
74. Subventions d'exploitation	80 423,21
TOTAL	80 423,21

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES	Budget Supplémentaire
20 - Immobilisations incorporelles	2 000,00
21 - Immobilisations corporelles	352 777,59
TOTAL	354 777,59

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

RECETTES	Budget Supplémentaire
001 - Report excédent d'investissement n-1	354 777,59
TOTAL	354 777,59

Après avoir entendu le Vice-Président en charge de l'administration générale dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget supplémentaire relatif au budget annexe « Régie Transports scolaires » arrêté comme suit :
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement ;
- **AUTORISE** le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de chacune des sections dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section concernée.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme

Le Président,

Thierry CARRERE





DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES

Envoyé en préfecture le 09/06/2026

Reçu en préfecture le 09/06/2026

Publié le - 9 JUIN 2026

ID : 064-200067296-20260528-D_2026_063-BF



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 mai 2026

Nombre de conseillers

En exercice : 97

Présents : 79

- dont suppléés : 4

Représentés : 5

Votants : 84

- dont « pour » : 84

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le vingt huit mai deux mille vingt six à 19h00, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn se sont réunis à LEMBEYE, salle multi-activités, 37 place Marcadieu, sous la présidence de Thierry CARRÈRE.

Date de convocation : 21 mai 2026

A été nommée secrétaire de séance : Christine MOUSSEIGNE

Présents : Loïc HERVE, Maxime LAGABARRE, Aude LACAZE-LABADIE, Céline MINELLE, Michel SALOME, Sébastien HEMADOU, Thierry GLIZE, MARJORIE LAFENETRE, Benoit MONPLAISIR, Hervé SEMPE, Sylvie LARROCHELLE, Sandra THIOU, Sébastien DIAZ, Damien DUBERTRAND, Thierry CARRERE, Alexis LANDRIEUX, Evelyne FERAUD, Josiane VAUTIER, Emilie SARRAUTE, Robert GAYE, Jérôme SOURBE, Maïté HORMIDAS, Nathalie LARRIEU, Sandrine LAFFITTE, Régine BERGERET, Jean-Pierre MOURA, Guy CAZALET, Adeline CAMPO, Guy DUFAUR-DESSUS, Xavier MASSOU, Nathalie CAZES, Evelyne PONNEAU, Marie-Pierre CABANNE, Christophe MARQUIS, Christophe PONDET, Patrick GODART, Régis POUYAU, Sylvain NAVARRET, Jean-Michel DESSERE, Hervé BARRY, Véronique MONNIN, Bernard CACHEIRO, Christophe SEVIN, Myriam BOUBEE, Gilbert LARRIBAT, Nathalie SOUBIROU, Michel LABORDE, Isabelle ABADIE, Frédéric GARVENES, Marc GAIRIN, André MAUHOURAT, Annick CARPENTIER CHAMPROUX, Gérard BEGUE, Jean Charles DAVANTES, Joël SEGOT, Marie-France CONSTANT, Isabelle LANSALOT-MATRAS, Blandine SOUBEYRAS, Michel COURADES, Sandrine FOURCADE, Alain SZKLARCZYK, Vincent FORTICQ-ESQUEOUTE, Anthony JOUANMIQUEOU, Didier LARRAZABAL, Henri SOUSBIELLE, Sophie DUPONT, Christine MOUSSEIGNE, Alban LACAZE, Frédéric CAYRAFOURCQ, Ludovic RODRIGUES, Jean-Louis DUCOUSSO, Philippe CASTETS, Christophe CAILLARD, Hélène DESJENTILS, Christophe LOUET, Michel CHANTRE, Alain TREPEU, Guillaume VIGNES, Dominique BAZES.

Représentés : Jean-Paul VIDAILHET pouvoir à Ludovic RODRIGUES, Francis LACOSTE pouvoir à Marc GAIRIN, Sandrine COPIN-CAZALIS pouvoir à Blandine SOUBEYRAS, Sophie RAYMOND pouvoir à Aude LACAZE-LABADIE, Claude BORDE-BAYLACQ pouvoir à Michel COURADES.

Excusés : Julien BOURDEU, Pascal BOURGUINAT, Xavier BOUDIGUE, Fabienne LABAT, Daniel TAILLEUR, Olivier DOMEQ, Christophe JOSEPH, Vincent LAVIGNE DU CADET, Jean Louis SCLABAS, Stéphane COMPAYROT, Sébastien LINIERES, Guy LOUBIER, Fabien ROMAND.

Délibération n°D-2026-063 : ADMINISTRATION GENERALE
Vote du budget supplémentaire 2026 relatif au budget général

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L1612-11 ;
 Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget général ;
 Vu la délibération n°D-2025-067 de vote du budget général 2026 ;
 Vu la délibération n°D-2026-057 portant approbation du compte de gestion 2025 ;
 Vu la délibération n°D-2026-058 portant approbation du compte administratif 2025 ;

Le budget supplémentaire a pour objet essentiel de reprendre les résultats dégagés à la clôture de l'exercice précédent, apparaissant au compte administratif et au compte de gestion, conformément aux dispositions de l'article L.1612-12 du CGCT.

Il constate, comme toute décision modificative, l'ouverture de crédits supplémentaires non prévus au budget primitif et leur financement ou l'ajustement de dépenses ou de recettes du budget primitif du même exercice.

Le présent budget supplémentaire est un ensemble de modifications qui correspond à la reprise du résultat de l'exercice 2025 et à des dépenses et des recettes nouvelles ainsi que des régularisations réparties de la façon suivante :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES	Budget Supplémentaire
011. Charges à caractère général	195 000,00
012. Dépenses de personnel et frais assimilés	250 000,00
014-Atténuations de produits	50 000,00
65-Autres charges de gestion courante	10 551,80
023- Virement à la section d'investissement	4 752 051,23
TOTAL	5 257 603,03

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

RECETTES	Budget Supplémentaire
731 – Impositions directes	- 135 665,00
002 - Report excédent n-1	5 393 268,03
TOTAL	5 257 603,03

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES	Budget Supplémentaire
Opération 25 : Travaux de bâtiments	600 000,00
Opération 31 : Acquisition de matériel	300 000,00
Opération 34 : Economie	50 000,00
Opération 45 : Planification	50 000,00
Opération 47 : Aire d'accueil des Gens du voyage	250 000,00
Opération 48 : Piscines	50 000,00
Opération 51 : Habitat	50 000,00
Opération 52 : Requalification ZAE	2 000 000,00
Opération 55 : Travaux sur foncier	30 000,00
Opération cpte de tiers 30 : réaménagements espaces publics Lembeye	90 000,00
TOTAL	3 470 000,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

RECETTES	Budget Supplémentaire
Opération cpte de tiers 30 : réaménagements espaces publics Lembeye	90 000,00
Chapitre 16 - Emprunt	-1 874 710,71
021 – Virement de la section de fonctionnement	4 752 051,23
001 - Report excédent d'investissement n-1	502 659,48
TOTAL	3 470 000,00

Après avoir entendu le Vice-Président dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le budget supplémentaire relatif au budget général arrêté comme suit :
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
 - au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme
Le Président

Thierry CARRERE





DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 mai 2026

Nombre de conseillers	
En exercice :	97
Présents :	79
- dont suppléés :	4
Représentés :	5
Votants :	84
- dont « pour » :	84
- dont « contre » :	0
- dont abstention :	0

Le vingt huit mai deux mille vingt six à 19h00, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn se sont réunis à LEMBEYE, salle multi-activités, 37 place Marcadieu, sous la présidence de Thierry CARRÈRE.

Date de convocation : 21 mai 2026

A été nommée secrétaire de séance : Christine MOUSSEIGNE

Présents : Loïc HERVE, Maxime LAGABARRE, Aude LACAZE-LABADIE, Céline MINELLE, Michel SALOME, Sébastien HEMADOU, Thierry GLIZE, MARJORIE LAFENETRE, Benoit MONPLAISIR, Hervé SEMPE, Sylvie LARROCHELLE, Sandra THIOU, Sébastien DIAZ, Damien DUBERTRAND, Thierry CARRERE, Alexis LANDRIEUX, Evelyne FERAUD, Josiane VAUTIER, Emilie SARRAUTE, Robert GAYE, Jérôme SOURBE, Maïté HORMIDAS, Nathalie LARRIEU, Sandrine LAFFITTE, Régine BERGERET, Jean-Pierre MOURA, Guy CAZALET, Adeline CAMPO, Guy DUFAUR-DESSUS, Xavier MASSOU, Nathalie CAZES, Evelyne PONNEAU, Marie-Pierre CABANNE, Christophe MARQUIS, Christophe PONDET, Patrick GODART, Régis POUYAU, Sylvain NAVARRET, Jean-Michel DESSERE, Hervé BARRY, Véronique MONNIN, Bernard CACHEIRO, Christophe SEVIN, Myriam BOUBEE, Gilbert LARRIBAT, Nathalie SOUBIROU, Michel LABORDE, Isabelle ABADIE, Frédéric GARVENES, Marc GAIRIN, André MAUHOURAT, Annick CARPENTIER CHAMPROUX, Gérard BEGUE, Jean Charles DAVANTES, Joël SEGOT, Marie-France CONSTANT, Isabelle LANSALOT-MATRAS, Blandine SOUBEYRAS, Michel COURADES, Sandrine FOURCADE, Alain SZKLARCZYK, Vincent FOURTICQ-ESQUEOUTE, Anthony JOUANMIQUEOU, Didier LARRAZABAL, Henri SOUSBIELLE, Sophie DUPONT, Christine MOUSSEIGNE, Alban LACAZE, Frédéric CAYRAFOURCQ, Ludovic RODRIGUES, Jean-Louis DUCOUSSO, Philippe CASTETS, Christophe CAILLARD, Hélène DESJENTILS, Christophe LOUET, Michel CHANTRE, Alain TREPEU, Guillaume VIGNES, Dominique BAZES.

Représentés : Jean-Paul VIDAILHET pouvoir à Ludovic RODRIGUES, Francis LACOSTE pouvoir à Marc GAIRIN, Sandrine COPIN-CAZALIS pouvoir à Blandine SOUBEYRAS, Sophie RAYMOND pouvoir à Aude LACAZE-LABADIE, Claude BORDE-BAYLACQ pouvoir à Michel COURADES.

Excusés : Julien BOURDEU, Pascal BOURGUINAT, Xavier BOUDIGUE, Fabienne LABAT, Daniel TAILLEUR, Olivier DOMEQ, Christophe JOSEPH, Vincent LAVIGNE DU CADET, Jean Louis SCLABAS, Stéphane COMPAYROT, Sébastien LINIERES, Guy LOUBIER, Fabien ROMAND.

Délibération n°D-2026-065 : ADMINISTRATION GENERALE
Remise gracieuse de redevances d'occupation du domaine public

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics,

Le Vice-Président en charge de l'administration générale rapporte que Monsieur Mercier, occupant le domaine public de la CCNEB sur la zone de Berlanne pour son activité de food truck et de rôtisseur, sollicite une demande de remise gracieuse de dettes.

En effet, ce dernier a fourni des justificatifs médicaux attestant de son incapacité à exercer son activité et, par suite, d'honorer sa redevance mensuelle d'occupation du domaine public de 40 €.

Il sollicite donc une remise gracieuse de ses dettes sur la période de son arrêt de travail, soit de décembre 2025 à février 2026 inclus pour un total de 120 €.

L'abandon de créance qui vous est ainsi proposé trouve sa justification dans la situation particulière du débiteur intéressé, qui ne dispose pas des ressources suffisantes pour faire face à sa dette dans des conditions acceptables, sans pour autant qu'il soit à proprement parler insolvable.

Le Vice-Président précise que, compte tenu de son état de santé, Monsieur Mercier a depuis mis fin à sa convention d'occupation du domaine public.

La dépense afférente à la remise gracieuse serait imputée à l'article 6577 « remises gracieuses ».

Le Conseil communautaire, par délibération, est seul compétent pour admettre ou rejeter partiellement ou en totalité cette demande.

Le bureau communautaire a émis un avis favorable lors de sa séance du 5 mai 2026.

Après avoir entendu le Vice-Président dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la demande de remise gracieuse de dette formulée par Monsieur Mercier ;
- **RENONCE** à la perception de la somme de 120 € correspondant au montant de trois mois de redevance d'occupation du domaine public ;
- **CHARGE** le Président de l'exécution de la présente délibération ;

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme

Le Président,

Thierry CARRERE





DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**Séance du 28 mai 2026**

Nombre de conseillers

En exercice : 97

Présents : 79

- dont suppléés : 4

Représentés : 5

Votants : 84

- dont « pour » : 84

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le vingt huit mai deux mille vingt six à 19h00, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn se sont réunis à LEMBEYE, salle multi-activités, 37 place Marcadieu, sous la présidence de Thierry CARRÈRE.

Date de convocation : 21 mai 2026

A été nommée secrétaire de séance : Christine MOUSSEIGNE

Présents : Loïc HERVE, Maxime LAGABARRE, Aude LACAZE-LABADIE, Céline MINELLE, Michel SALOME, Sébastien HEMADOU, Thierry GLIZE, MARJORIE LAFENETRE, Benoit MONPLAISIR, Hervé SEMPE, Sylvie LARROCHELLE, Sandra THIOU, Sébastien DIAZ, Damien DUBERTRAND, Thierry CARRERE, Alexis LANDRIEUX, Evelyne FERAUD, Josiane VAUTTIER, Emilie SARRAUTE, Robert GAYE, Jérôme SOURBE, Maïté HORMIDAS, Nathalie LARRIEU, Sandrine LAFFITTE, Régine BERGERET, Jean-Pierre MOURA, Guy CAZALET, Adeline CAMPO, Guy DUFAUR-DESSUS, Xavier MASSOU, Nathalie CAZES, Evelyne PONNEAU, Marie-Pierre CABANNE, Christophe MARQUIS, Christophe PONDET, Patrick GODART, Régis POUYAU, Sylvain NAVARRET, Jean-Michel DESSERE, Hervé BARRY, Véronique MONNIN, Bernard CACHEIRO, Christophe SEVIN, Myriam BOUBEE, Gilbert LARRIBAT, Nathalie SOUBIROU, Michel LABORDE, Isabelle ABADIE, Frédéric GARVENES, Marc GAIRIN, André MAUHOURAT, Annick CARPENTIER CHAMPROUX, Gérard BEGUE, Jean Charles DAVANTES, Joël SEGOT, Marie-France CONSTANT, Isabelle LANSALOT-MATRAS, Blandine SOUBEYRAS, Michel COURADES, Sandrine FOURCADE, Alain SZKLARCZYK, Vincent FORTICQ-ESQUEOUTE, Anthony JOUANMIQUEOU, Didier LARRAZABAL, Henri SOUSBIELLE, Sophie DUPONT, Christine MOUSSEIGNE, Alban LACAZE, Frédéric CAYRAFOURCQ, Ludovic RODRIGUES, Jean-Louis DUCOUSSO, Philippe CASTETS, Christophe CAILLARD, Hélène DESJENTILS, Christophe LOUET, Michel CHANTRE, Alain TREPEU, Guillaume VIGNES, Dominique BAZES.

Représentés : Jean-Paul VIDAILHET pouvoir à Ludovic RODRIGUES, Francis LACOSTE pouvoir à Marc GAIRIN, Sandrine COPIN-CAZALIS pouvoir à Blandine SOUBEYRAS, Sophie RAYMOND pouvoir à Aude LACAZE-LABADIE, Claude BORDE-BAYLACQ pouvoir à Michel COURADES.

Excusés : Julien BOURDEU, Pascal BOURGUINAT, Xavier BOUDIGUE, Fabienne LABAT, Daniel TAILLEUR, Olivier DOMECCQ, Christophe JOSEPH, Vincent LAVIGNE DU CADET, Jean Louis SCLABAS, Stéphane COMPAYROT, Sébastien LINIERES, Guy LOUBIER, Fabien ROMAND.

Délibération n°D-2026-066 : ADMINISTRATION GENERALE
Convention créant un groupement de commande entre
la Communauté de Communes du Nord Est Béarn et la commune de Lembeye.
Réaménagement des espaces publics de la Commune de Lembeye

Le Vice-Président en charge de l'administration générale rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que la commune de Lembeye s'est engagée dans une démarche globale de revitalisation de son centre-bourg, saisissant l'opportunité de la labellisation Petites Villes de Demain (PVD) mobilisant acteurs de l'aménagement et ingénierie ; le Plan de Relance offrant quant à lui des opportunités de financements des projets et de leurs études. La commune est conventionnée ORT avec la Communauté de communes du Nord Est Béarn et les communes de Morlaàs et Pontacq.

Dans ce contexte dynamique, il est apparu opportun à la commune de mener une réflexion globale d'aménagement des espaces publics, afin de donner une cohérence d'ensemble au projet de revitalisation du bourg.

Avec l'appui méthodologique du C.A.U.E 64, la commune a missionné fin 2021 l'Agence Publique de Gestion Locale des Pyrénées-Atlantiques (APGL) pour la réalisation d'une étude urbaine aboutissant à un plan-guide des espaces publics en centre-bourg et à des fiches action par secteurs.

Étant donnée l'imbrication des domanialités entre la commune et la Communauté de communes sur les secteurs prioritaires d'aménagement et devant la nécessité de concevoir un projet global et cohérent, la mise en œuvre du projet est travaillée de façon conjointe. En 2024, un groupement de commandes a permis de retenir un maître d'œuvre unique et d'organiser deux marchés nécessitant une coordination particulière pour la bonne réalisation de l'opération, tout en permettant un financement séparé par collectivité. En 2026, alors que le projet rentre en phase opérationnelle, la commune de Lembeye et la communauté de communes ont signé une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage permettant à l'intercommunalité d'assurer la maîtrise d'ouvrage du secteur "jardin de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle". Par ailleurs, il est proposé de recourir à un nouveau groupement de commande afin de retenir les entreprises de travaux qui interviendront sur les chantiers envisagés sur trois secteurs d'aménagement :

- Pour la maîtrise d'ouvrage Commune de Lembeye :
- Place du Foirail.
- Cours du groupe scolaire.
- Pour la maîtrise d'ouvrage Communauté de communes du Nord Est Béarn :
- Jardin de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP).

La prestation recouvrera les composantes suivantes :

- Exécution des travaux sur les trois secteurs précités en deux lots (1 : VRD et 2 : espaces verts et mobiliers) et en deux phases (1 : place du Foirail/ jardin de la MSP et 2 : cours du groupe scolaire).

Considérant que la conclusion de marchés publics de travaux pour la réalisation d'une prestation de service mutualisée implique la constitution d'un groupement de commande ;

Envoyé en préfecture le 09/06/2026

Reçu en préfecture le 09/06/2026

Publié le 11 JUIN 2026

ID : 064-200067296-20260528-D_2026_066-DE

S²LOW

Considérant le projet de convention constitutive d'un groupement de commande à intervenir entre la Communauté de communes du Nord Est Béarn et la commune de Lembeye, pour le recours à des prestations de travaux ;

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire en date du 5 mai 2026,

Après avoir entendu le Vice-Président en charge de l'administration générale dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** Les termes de la convention constitutive du groupement de commande entre la Communauté de communes du Nord Est Béarn et la Commune de Lembeye ;
- **CHARGE** Monsieur le Président de la Communauté de communes de transmettre cette délibération à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques et à Monsieur le Maire de Lembeye.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme
Le Président,

Thierry CARRERE





DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**Séance du 28 mai 2026****Nombre de conseillers**

En exercice : 97

Présents : 79

- dont suppléés : 4

Représentés : 5

Votants : 84

- dont « pour » : 84

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le vingt huit mai deux mille vingt six à 19h00, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn se sont réunis à LEMBEYE, salle multi-activités, 37 place Marcadieu, sous la présidence de Thierry CARRÈRE.

Date de convocation : 21 mai 2026

A été nommée secrétaire de séance : Christine MOUSSEIGNE

Présents : Loïc HERVE, Maxime LAGABARRE, Aude LACAZE-LABADIE, Céline MINELLE, Michel SALOME, Sébastien HEMADOU, Thierry GLIZE, MARJORIE LAFENETRE, Benoit MONPLAISIR, Hervé SEMPE, Sylvie LARROCHELLE, Sandra THIOU, Sébastien DIAZ, Damien DUBERTRAND, Thierry CARRERE, Alexis LANDRIEUX, Evelyne FERAUD, Josiane VAUTTIER, Emilie SARRAUTE, Robert GAYE, Jérôme SOURBE, Maïté HORMIDAS, Nathalie LARRIEU, Sandrine LAFFITTE, Régine BERGERET, Jean-Pierre MOURA, Guy CAZALET, Adeline CAMPO, Guy DUFAUR-DESSUS, Xavier MASSOU, Nathalie CAZES, Evelyne PONNEAU, Marie-Pierre CABANNE, Christophe MARQUIS, Christophe PONDET, Patrick GODART, Régis POUYAU, Sylvain NAVARRET, Jean-Michel DESSERE, Hervé BARRY, Véronique MONNIN, Bernard CACHEIRO, Christophe SEVIN, Myriam BOUBEE, Gilbert LARRIBAT, Nathalie SOUBIROU, Michel LABORDE, Isabelle ABADIE, Frédéric GARVENES, Marc GAIRIN, André MAUHOURAT, Annick CARPENTIER CHAMPROUX, Gérard BEGUE, Jean Charles DAVANTES, Joël SEGOT, Marie-France CONSTANT, Isabelle LANSALOT-MATRAS, Blandine SOUBEYRAS, Michel COURADES, Sandrine FOURCADE, Alain SZKLARCZYK, Vincent FORTICQ-ESQUEOUTE, Anthony JOUANMIQUEOU, Didier LARRAZABAL, Henri SOUSBIELLE, Sophie DUPONT, Christine MOUSSEIGNE, Alban LACAZE, Frédéric CAYRAFOURCQ, Ludovic RODRIGUES, Jean-Louis DUCOUSSO, Philippe CASTETS, Christophe CAILLARD, Hélène DESJENTILS, Christophe LOUET, Michel CHANTRE, Alain TREPEU, Guillaume VIGNES, Dominique BAZES.

Représentés : Jean-Paul VIDAILHET pouvoir à Ludovic RODRIGUES, Francis LACOSTE pouvoir à Marc GAIRIN, Sandrine COPIN-CAZALIS pouvoir à Blandine SOUBEYRAS, Sophie RAYMOND pouvoir à Aude LACAZE-LABADIE, Claude BORDE-BAYLACQ pouvoir à Michel COURADES.

Excusés : Julien BOURDEU, Pascal BOURGUINAT, Xavier BOUDIGUE, Fabienne LABAT, Daniel TAILLEUR, Olivier DOMEQ, Christophe JOSEPH, Vincent LAVIGNE DU CADET, Jean Louis SCLABAS, Stéphane COMPAYROT, Sébastien LINIERES, Guy LOUBIER, Fabien ROMAND.

Délibération n°D-2026-067 : ADMINISTRATION GENERALE

Transfert de maîtrise d'ouvrage de la commune de Lembeye à la Communauté de communes du Nord-Est Béarn. Projet d'aménagement d'espaces publics en centre-bourg

Le Vice-Président en charge de l'administration générale rappelle les termes de la délibération n°2023_8_3 du 8 novembre 2023, par lesquels le Conseil Municipal décidait de la constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté de communes Nord-Est Béarn (CCNEB) et la Commune de Lembeye pour la passation des marchés de maîtrise d'œuvre de l'opération d'aménagement des espaces publics en centre-bourg ; place du Marcadiéu, place du Foirail, groupe scolaire, abords de la chaufferie et de la maison de santé. Le groupement de commandes était justifié par le fait que la CCNEB étant propriétaire de la maison de santé et de ses abords, elle devait donc porter la maîtrise d'ouvrage de l'aménagements de ce site.

Les marchés de maîtrise d'œuvre ont été attribués le 23 mai 2024 au groupement constitué par l'atelier d'architecture et d'aménagement urbain D'une Ville à l'Autre (31300 Toulouse) et le bureau d'études infrastructures IDEIA VRD (64250 Cambo-les-Bains).

Le rapport d'étude d'avant-projet portant sur les quatre sites a été remis le 31 octobre 2024 par le groupement de maîtrise d'œuvre.

Le Vice-Président rappelle qu'en raison de l'annulation d'un appel à projets lancé par le Département des Pyrénées-Atlantiques pour l'année 2024, portant sur le développement et la transition écologique des centres-bourgs et s'adressant notamment aux communes signataires d'une convention d'opération de revitalisation de territoire (ORT) dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain », la Commune n'a eu d'autre solution que de surseoir au projet de réaménagement de la place du Marcadiéu.

Le rapport d'étude de projet portant sur les trois autres sites (place du Foirail, groupe scolaire, abords de la chaufferie et de la maison de santé) a été remis par le groupement de maîtrise d'œuvre en mai 2025.

Pour permettre de réaliser des aménagements cohérents à l'échelle du centre-bourg et de mener une procédure de consultation des entreprises de travaux commune aux trois secteurs à aménager, il convient de régler par convention, les modalités de portage de la maîtrise d'ouvrage concernant le site constitué des abords de la chaufferie bois (propriété de la Commune) et des abords de la maison de santé (propriété de la CCNEB).

La Commune de Lembeye transférerait ainsi à la Communauté de communes du Nord-Est Béarn la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement des abords de la chaufferie et de la maison de santé.

Le Vice-Président présente le projet de convention de transfert de maîtrise d'ouvrage établi en application de l'article L.2422-12 du Code de la commande publique, stipulant notamment que :

- La CCNEB serait désignée maître d'ouvrage unique pour la réalisation de l'aménagement des espaces publics aux abords de la chaufferie et de la maison de santé, et assurerait cette mission sans contrepartie financière ;

Envoyé en préfecture le 09/06/2026

Reçu en préfecture le 09/06/2026

Publié le - 9 JUIN 2026

ID : 064-200067296-20260528-D_2026_067-DE



- La répartition des frais se ferait au prorata des surfaces aménagées appartenant à chacun des deux maîtres d'ouvrage ;
- Le maître d'ouvrage unique assurerait l'avance des frais ;
- Les deux maîtres d'ouvrage seraient associés aux différents stades de l'opération : études, réunions de chantier, phases de réception du chantier...

Le bureau communautaire a émis un avis favorable lors de sa séance du 5 mai 2026.

Après avoir entendu le Vice-Président en charge de l'administration générale dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE le Président à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage aux côtés de Monsieur le Maire de Lembeye, ci-jointe.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme

Le Président,

Thierry CARRERE



DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 mai 2026

Nombre de conseillers	
En exercice :	97
Présents :	79
- dont suppléés :	4
Représentés :	5
Votants :	84
- dont « pour » :	84
- dont « contre » :	0
- dont abstention :	0

Le vingt huit mai deux mille vingt six à 19h00, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn se sont réunis à LEMBEYE, salle multi-activités, 37 place Marcadieu, sous la présidence de Thierry CARRÈRE.

Date de convocation : 21 mai 2026

A été nommée secrétaire de séance : Christine MOUSSEIGNE

Présents : Loïc HERVE, Maxime LAGABARRE, Aude LACAZE-LABADIE, Céline MINELLE, Michel SALOME, Sébastien HEMADOU, Thierry GLIZE, MARJORIE LAFENETRE, Benoit MONPLAISIR, Hervé SEMPE, Sylvie LARROCHELLE, Sandra THIOU, Sébastien DIAZ, Damien DUBERTRAND, Thierry CARRERE, Alexis LANDRIEUX, Evelyne FERAUD, Josiane VAUTTIER, Emilie SARRAUTE, Robert GAYE, Jérôme SOURBE, Maïté HORMIDAS, Nathalie LARRIEU, Sandrine LAFFITTE, Régine BERGERET, Jean-Pierre MOURA, Guy CAZALET, Adeline CAMPO, Guy DUFAUR-DESSUS, Xavier MASSOU, Nathalie CAZES, Evelyne PONNEAU, Marie-Pierre CABANNE, Christophe MARQUIS, Christophe PONDET, Patrick GODART, Régis POUYAU, Sylvain NAVARRET, Jean-Michel DESSERE, Hervé BARRY, Véronique MONNIN, Bernard CACHEIRO, Christophe SEVIN, Myriam BOUBEE, Gilbert LARRIBAT, Nathalie SOUBIROU, Michel LABORDE, Isabelle ABADIE, Frédéric GARVENES, Marc GAIRIN, André MAUHOURET, Annick CARPENTIER CHAMPROUX, Gérard BEGUE, Jean Charles DAVANTES, Joël SEGOT, Marie-France CONSTANT, Isabelle LANSALOT-MATRAS, Blandine SOUBEYRAS, Michel COURADES, Sandrine FOURCADE, Alain SZKLARCZYK, Vincent FORTICQ-ESQUEOUTE, Anthony JOUANMIQUEOU, Didier LARRAZABAL, Henri SOUSBIELLE, Sophie DUPONT, Christine MOUSSEIGNE, Alban LACAZE, Frédéric CAYRAFOURCQ, Ludovic RODRIGUES, Jean-Louis DUCOUSSO, Philippe CASTETS, Christophe CAILLARD, Hélène DESJENTILS, Christophe LOUET, Michel CHANTRE, Alain TREPEU, Guillaume VIGNES, Dominique BAZES.

Représentés : Jean-Paul VIDAILHET pouvoir à Ludovic RODRIGUES, Francis LACOSTE pouvoir à Marc GAIRIN, Sandrine COPIN-CAZALIS pouvoir à Blandine SOUBEYRAS, Sophie RAYMOND pouvoir à Aude LACAZE-LABADIE, Claude BORDE-BAYLACQ pouvoir à Michel COURADES.

Excusés : Julien BOURDEU, Pascal BOURGUINAT, Xavier BOUDIGUE, Fabienne LABAT, Daniel TAILLEUR, Olivier DOMEQ, Christophe JOSEPH, Vincent LAVIGNE DU CADET, Jean Louis SCLABAS, Stéphane COMPAYROT, Sébastien LINIERES, Guy LOUBIER, Fabien ROMAND.

Délibération n°D-2026-068 : ADMINISTRATION GENERALE

Fixation du nombre de représentants du personnel au comité social territorial placé auprès de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn, institution du paritarisme et décision du recueil de l'avis des représentants des collectivités et établissements

Le Vice-Président en charge de l'administration générale expose qu'au cours de l'année 2026 se déroulera l'élection des représentants du personnel au Comité Social Territorial.

Le Comité Social Territorial a été créé par la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de Transformation de la Fonction Publique. Cette nouvelle instance consultative, issue de la fusion du Comité Technique et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, outil du dialogue social, émet des avis sur les questions d'environnement professionnel. Elle comprend un collège des représentants du personnel et un collège des représentants de l'administration.

Il appartient au conseil communautaire de se prononcer, dans la limite de tranches fixées par la réglementation, sur le nombre de représentants titulaires du personnel qui siègeront au Comité Social Territorial de la collectivité.

Il convient également de décider si le paritarisme est maintenu entre les deux collèges, la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 de rénovation du dialogue social ayant supprimé l'exigence du paritarisme pour le Comité Social Territorial. Le Conseil Communautaire doit expressément décider du maintien du paritarisme.

Enfin, le conseil communautaire doit décider si, au cours des réunions du Comité Social Territorial, l'avis du collège des représentants de l'Administration sera ou non recueilli.

Le bureau communautaire a émis un avis favorable lors de sa séance du 5 mai 2026.

Vu le Code Général de la Fonction Publique, Titre V et notamment ses articles L251-1, L251-5 à L251-10, L252-8 à L252-10, L253-5 à L253-6 (nouvelle codification de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32, 32-1, 33 et 33-1),

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment ses articles 4, 5, 6, 30, 31 et 89,

Considérant que l'organisation syndicale représentée au Comité Technique de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn a été consultée le 28 avril 2026,

Considérant que l'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2026 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 137 agents dont 78,83 % de femmes et 21,17 % d'hommes,

Considérant qu'il convient de mettre en place un Comité Social Territorial compte tenu des effectifs,

Considérant que l'effectif des représentants titulaires du personnel peut être compris entre 3 et 5,

Après avoir entendu le Vice-Président en charge de l'administration générale dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- FIXE à 5 le nombre de représentants titulaires du personnel, chaque titulaire ayant un suppléant ;
- DÉCIDE le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn égal à celui des représentants du personnel titulaires (chaque titulaire a également un suppléant) ;
- DÉCIDE le recueil par le Comité Social Territorial de l'avis des représentants des collectivités et établissements en relevant.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme
Le Président,

Thierry CARRERE





DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 mai 2026

Nombre de conseillers	
En exercice :	97
Présents :	79
- dont suppléés :	4
Représentés :	5
Votants :	84
- dont « pour » :	84
- dont « contre » :	0
- dont abstention :	0

Le vingt huit mai deux mille vingt six à 19h00, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn se sont réunis à LEMBEYE, salle multi-activités, 37 place Marcadieu, sous la présidence de Thierry CARRÈRE.

Date de convocation : 21 mai 2026

A été nommée secrétaire de séance : Christine MOUSSEIGNE

Présents : Loïc HERVE, Maxime LAGABARRE, Aude LACAZE-LABADIE, Céline MINELLE, Michel SALOME, Sébastien HEMADOU, Thierry GLIZE, MARJORIE LAFENETRE, Benoit MONPLAISIR, Hervé SEMPE, Sylvie LARROCHELLE, Sandra THIOU, Sébastien DIAZ, Damien DUBERTRAND, Thierry CARRERE, Alexis LANDRIEUX, Evelyne FERAUD, Josiane VAUTIER, Emilie SARRAUTE, Robert GAYE, Jérôme SOURBE, Maïté HORMIDAS, Nathalie LARRIEU, Sandrine LAFFITTE, Régine BERGERET, Jean-Pierre MOURA, Guy CAZALET, Adeline CAMPO, Guy DUFAUR-DESSUS, Xavier MASSOU, Nathalie CAZES, Evelyne PONNEAU, Marie-Pierre CABANNE, Christophe MARQUIS, Christophe PONDET, Patrick GODART, Régis POUYAU, Sylvain NAVARRET, Jean-Michel DESSERE, Hervé BARRY, Véronique MONNIN, Bernard CACHEIRO, Christophe SEVIN, Myriam BOUBEE, Gilbert LARRIBAT, Nathalie SOUBIROU, Michel LABORDE, Isabelle ABADIE, Frédéric GARVENES, Marc GAIRIN, André MAUHOURAT, Annick CARPENTIER CHAMPROUX, Gérard BEGUE, Jean Charles DAVANTES, Joël SEGOT, Marie-France CONSTANT, Isabelle LANSALOT-MATRAS, Blandine SOUBEYRAS, Michel COURADES, Sandrine FOURCADE, Alain SZKLARCZYK, Vincent FOURTICQ-ESQUEOUTE, Anthony JOUANMIQUEOU, Didier LARRAZABAL, Henri SOUSBIELLE, Sophie DUPONT, Christine MOUSSEIGNE, Alban LACAZE, Frédéric CAYRAFOURCQ, Ludovic RODRIGUES, Jean-Louis DUCOUSSO, Philippe CASTETS, Christophe CAILLARD, Hélène DESJENTILS, Christophe LOUET, Michel CHANTRE, Alain TREPEU, Guillaume VIGNES, Dominique BAZES.

Représentés : Jean-Paul VIDAILHET pouvoir à Ludovic RODRIGUES, Francis LACOSTE pouvoir à Marc GAIRIN, Sandrine COPIN-CAZALIS pouvoir à Blandine SOUBEYRAS, Sophie RAYMOND pouvoir à Aude LACAZE-LABADIE, Claude BORDE-BAYLACQ pouvoir à Michel COURADES.

Excusés : Julien BOURDEU, Pascal BOURGUINAT, Xavier BOUDIGUE, Fabienne LABAT, Daniel TAILLEUR, Olivier DOMECCQ, Christophe JOSEPH, Vincent LAVIGNE DU CADET, Jean Louis SCLABAS, Stéphane COMPAYROT, Sébastien LINIERES, Guy LOUBIER, Fabien ROMAND.

Délibération n°D-2026-069 : SPORT ET CULTURE

Attribution d'une subvention exceptionnelle. Association « Les Muguets de Morlaàs ».

La Vice-Présidente en charge du sport et de la culture présente une demande de subvention de l'association sportive scolaire « Les Muguets », rattachée au collège La Hourquie de Morlaàs. Cette association de type loi 1901 est présidée par le chef d'établissement, Gilles BOULEY et animée par les professeurs d'EPS.

Les Muguets de Morlaàs propose aux collégiens qui le souhaitent de découvrir et pratiquer une ou plusieurs activités sportives en complément des cours obligatoires d'EPS, telles que le handball, l'escalade, la gymnastique, le badminton et des sorties ski pour les débutants.

Les 14 jeunes filles de l'équipe de handball ont franchi les phases départementales, académiques et interacadémiques du Championnat de France UNSS et sont sélectionnées pour participer aux **Championnats de France UNSS handball excellence collège fille qui se tiendront à Vesoul du 26 au 29 Mai 2026.**

L'association sollicite auprès de la Communauté de communes une aide financière pour le déplacement et l'hébergement des élèves participantes, afin de :

- réduire la participation financière des familles,
- garantir l'accès à cette compétition pour toutes les élèves sélectionnées,
- soutenir la participation d'élèves du territoire au plus haut niveau de sport scolaire.

Le budget prévisionnel pour la participation à cette compétition s'élève à un total de 3 600 euros (transport 1 000 €, hébergement/restauration 2 600 €).

Madame la Vice-Présidente propose d'attribuer une aide de 360 € à l'association « Les Muguets de Morlaàs », soit 10 % du budget prévisionnel total, correspondant aux plafonds de l'aide à l'événementiel culturel et sportif défini dans le règlement d'aide aux associations.

Cette subvention sera versée sous réserve de la présentation d'un bilan financier et de la participation effective à la compétition. La subvention ne pourra avoir pour effet de procurer un bénéfice à l'association. Le bénéficiaire devra faire mention du soutien de la Communauté de communes dans ses opérations de communications et faire figurer le logo de la Communauté de Communes sur ses supports de communication.

Envoyé en préfecture le 09/06/2026

Reçu en préfecture le 09/06/2026

Publié le - 9 JUIN 2026

ID : 064-200067296-20260528-D_2026_069-DE



Après avoir entendu la Vice-présidente en charge du sport et de la culture dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** une aide exceptionnelle de 360 € pour soutenir l'association « Les Muguetts de Morlaàs ».

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme
Le Président,

Thierry CARRERE





DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 mai 2026

Nombre de conseillers	
En exercice :	97
Présents :	79
- dont suppléés :	4
Représentés :	5
Votants :	84
- dont « pour » :	84
- dont « contre » :	0
- dont abstention :	0

Le vingt huit mai deux mille vingt six à 19h00, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn se sont réunis à LEMBEYE, salle multi-activités, 37 place Marcadiou, sous la présidence de Thierry CARRÈRE.

Date de convocation : 21 mai 2026

A été nommée secrétaire de séance : Christine MOUSSEIGNE

Présents : Loïc HERVE, Maxime LAGABARRE, Aude LACAZE-LABADIE, Céline MINELLE, Michel SALOME, Sébastien HEMADOU, Thierry GLIZE, MARJORIE LAFENETRE, Benoit MONPLAISIR, Hervé SEMPE, Sylvie LARROCHELLE, Sandra THIOU, Sébastien DIAZ, Damien DUBERTRAND, Thierry CARRERE, Alexis LANDRIEUX, Evelyne FERAUD, Josiane VAUTIER, Emilie SARRAUTE, Robert GAYE, Jérôme SOURBE, Maïté HORMIDAS, Nathalie LARRIEU, Sandrine LAFFITTE, Régine BERGERET, Jean-Pierre MOURA, Guy CAZALET, Adeline CAMPO, Guy DUFAUR-DESSUS, Xavier MASSOU, Nathalie CAZES, Evelyne PONNEAU, Marie-Pierre CABANNE, Christophe MARQUIS, Christophe PONDET, Patrick GODART, Régis POUYAU, Sylvain NAVARRET, Jean-Michel DESSERE, Hervé BARRY, Véronique MONNIN, Bernard CACHEIRO, Christophe SEVIN, Myriam BOUBEE, Gilbert LARRIBAT, Nathalie SOUBIROU, Michel LABORDE, Isabelle ABADIE, Frédéric GARVENES, Marc GAIRIN, André MAUHOURET, Annick CARPENTIER CHAMPROUX, Gérard BEGUE, Jean Charles DAVANTES, Joël SEGOT, Marie-France CONSTANT, Isabelle LANSALOT-MATRAS, Blandine SOUBEYRAS, Michel COURADES, Sandrine FOURCADE, Alain SZKLARCZYK, Vincent FORTICQ-ESQUEOUTE, Anthony JOUANMIQUEOU, Didier LARRAZABAL, Henri SOUSBIELLE, Sophie DUPONT, Christine MOUSSEIGNE, Alban LACAZE, Frédéric CAYRAFOURCQ, Ludovic RODRIGUES, Jean-Louis DUCOUSSO, Philippe CASTETS, Christophe CAILLARD, Hélène DESJENTILS, Christophe LOUET, Michel CHANTRE, Alain TREPEU, Guillaume VIGNES, Dominique BAZES.

Représentés : Jean-Paul VIDAILHET pouvoir à Ludovic RODRIGUES, Francis LACOSTE pouvoir à Marc GAIRIN, Sandrine COPIN-CAZALIS pouvoir à Blandine SOUBEYRAS, Sophie RAYMOND pouvoir à Aude LACAZE-LABADIE, Claude BORDE-BAYLACQ pouvoir à Michel COURADES.

Excusés : Julien BOURDEU, Pascal BOURGUINAT, Xavier BOUDIGUE, Fabienne LABAT, Daniel TAILLEUR, Olivier DOMECCQ, Christophe JOSEPH, Vincent LAVIGNE DU CADET, Jean Louis SCLABAS, Stéphane COMPAYROT, Sébastien LINIERES, Guy LOUBIER, Fabien ROMAND.

Délibération n°D-2026-070 : SPORT ET CULTURE

Attribution de subvention. Aide à l'évènementiel. Association "BOSSA FLOR MUSIC"

Madame la Vice-Présidente en charge du sport et de la culture présente une demande de subvention de l'association « BOSSA FLOR MUSIC », présidée par Madame QUEVAUVILLIER-HELGEN Sabine, dont le siège social est à Nay (et le siège administratif à Saint Armou).

L'association Bossa Flor Music organise depuis 2022 le festival « Brésil en Béarn ». Ce festival est un espace de rencontres entre la chanson française, la musique brésilienne et les liens entre des langues sœurs (langues d'oc, portugais, français) autour de « l'esprit troubadour » mêlant musique et narration.

En 2025, 3 concerts en soirée et des animations culturelles en journée s'étaient tenus à Saint-Armou et Buros du 1^{er} au 04 août, pour une fréquentation totale de 190 personnes.

L'édition 2026 aura lieu du 1^{er} au 08 août 2026. Elle mettra à l'honneur Pierre Barouh, auteur-compositeur-acteur-cinéaste disparu en 2016 et sera parrainée par son fils Benjamin Barouh, à l'occasion de l'anniversaire des 60 ans du Label Saravah.

Le programme se déroulera dans 5 communes du Béarn (Saint-Armou, Buros, Orthez, Lagos et Nay), les 1^{er} et 02 août respectivement à Saint-Armou et Buros. Comme l'an passé sont prévus sur ces deux communes des ateliers, exposition et spectacle pour enfant en journée et des concerts en soirée.

Afin de soutenir l'édition 2026 du festival, l'association BOSSA FLOR MUSIC sollicite une subvention de 2500€ auprès de la Communauté de communes, sur un budget prévisionnel total estimé à 46 000€.

Madame la Vice-Présidente en charge du sport et de la culture propose de soutenir BOSSA FLOR MUSIC à hauteur de 2000€, correspondant aux aides maximum attribuées aux associations faisant appel au soutien à l'évènementiel culturel, selon les mêmes modalités que celles définies par le Règlement d'attribution de subventions aux associations du territoire de la CCNEB.

Cette subvention sera versée sous réserve de la présentation d'un bilan financier et de l'organisation effective de l'évènement. La subvention ne pourra avoir pour effet de procurer un bénéfice à l'association. Le bénéficiaire devra faire mention du soutien de la Communauté de communes dans ses opérations de communication et faire figurer le logo de la Communauté de Communes sur les documents de communication, les supports publicitaires et les lieux de la manifestation.

Envoyé en préfecture le 09/06/2026

Reçu en préfecture le 09/06/2026

Publié le 9 JUIN 2026

ID : 064-200067296-20260528-D_2026_070-DE

S²LOW

Après avoir entendu la Vice-présidente en charge du sport et de la culture dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** une aide de 2 000 € à l'association « BOSSA FLOR MUSIC », pour soutenir l'organisation de cet évènement culturel en milieu rural dont le budget prévisionnel est de 46 000 € pour cette édition.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme
Le Président,

Thierry CARRERE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 mai 2026

Nombre de conseillers

En exercice : 97

Présents : 79

- dont suppléés : 4

Représentés : 5

Votants : 84

- dont « pour » : 84

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le vingt huit mai deux mille vingt six à 19h00, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn se sont réunis à LEMBEYE, salle multi-activités, 37 place Marcadieu, sous la présidence de Thierry CARRÈRE.

Date de convocation : 21 mai 2026

A été nommée secrétaire de séance : Christine MOUSSEIGNE

Présents : Loïc HERVE, Maxime LAGABARRE, Aude LACAZE-LABADIE, Céline MINELLE, Michel SALOME, Sébastien HEMADOU, Thierry GLIZE, MARJORIE LAFENETRE, Benoit MONPLAISIR, Hervé SEMPE, Sylvie LARROCHELLE, Sandra THIOU, Sébastien DIAZ, Damien DUBERTRAND, Thierry CARRERE, Alexis LANDRIEUX, Evelyne FERAUD, Josiane VAUTTIER, Emilie SARRAUTE, Robert GAYE, Jérôme SOURBE, Maité HORMIDAS, Nathalie LARRIEU, Sandrine LAFFITTE, Régine BERGERET, Jean-Pierre MOURA, Guy CAZALET, Adeline CAMPO, Guy DUFAUR-DESSUS, Xavier MASSOU, Nathalie CAZES, Evelyne PONNEAU, Marie-Pierre CABANNE, Christophe MARQUIS, Christophe PONDET, Patrick GODART, Régis POUYAU, Sylvain NAVARRET, Jean-Michel DESSERE, Hervé BARRY, Véronique MONNIN, Bernard CACHEIRO, Christophe SEVIN, Myriam BOUBEE, Gilbert LARRIBAT, Nathalie SOUBIROU, Michel LABORDE, Isabelle ABADIE, Frédéric GARVENES, Marc GAIRIN, André MAUHOURAT, Annick CARPENTIER CHAMPROUX, Gérard BEGUE, Jean Charles DAVANTES, Joël SEGOT, Marie-France CONSTANT, Isabelle LANSALOT-MATRAS, Blandine SOUBEYRAS, Michel COURADES, Sandrine FOURCADE, Alain SZKLARCZYK, Vincent FOURTICQ-ESQUEOUTE, Anthony JOUANMIQUEOU, Didier LARRAZABAL, Henri SOUSBIELLE, Sophie DUPONT, Christine MOUSSEIGNE, Alban LACAZE, Frédéric CAYRAFOURCQ, Ludovic RODRIGUES, Jean-Louis DUCOUSSO, Philippe CASTETS, Christophe CAILLARD, Hélène DESJENTILS, Christophe LOUET, Michel CHANTRE, Alain TREPEU, Guillaume VIGNES, Dominique BAZES.

Représentés : Jean-Paul VIDAILHET pouvoir à Ludovic RODRIGUES, Francis LACOSTE pouvoir à Marc GAIRIN, Sandrine COPIN-CAZALIS pouvoir à Blandine SOUBEYRAS, Sophie RAYMOND pouvoir à Aude LACAZE-LABADIE, Claude BORDE-BAYLACQ pouvoir à Michel COURADES.

Excusés : Julien BOURDEU, Pascal BOURGUINAT, Xavier BOUDIGUE, Fabienne LABAT, Daniel TAILLEUR, Olivier DOMEQ, Christophe JOSEPH, Vincent LAVIGNE DU CADET, Jean Louis SCLABAS, Stéphane COMPAYROT, Sébastien LINIERES, Guy LOUBIER, Fabien ROMAND.

Délibération n°D-2026-071 : SPORT ET CULTURE
Piscines de Pontacq et d'Arrosès. Modification du POSS

Vu la délibération n°D-2025-043 ayant modifié le POSS de la Piscine de Pontacq et la délibération n°D-2022-073 ayant modifié le POSS de la Piscine d'Arrosès,

Compte tenu du bilan positif des animations estivales proposées depuis 2 ans à la piscine de Pontacq (mise en place de parcours de motricité aquatique pour les enfants, location de structures gonflables...), il est proposé de modifier le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (POSS) des piscines intercommunales de Pontacq et d'Arrosès pour permettre l'organisation de séances d'aquagym.

Cela permettra de compléter le programme des animations estivales proposées dans les piscines communautaires et de diversifier le public ciblé.

Le POSS s'inscrit dans le cadre de l'organisation générale de la sécurité au sein de l'établissement et regroupe les mesures de prévention des accidents liés aux pratiques aquatiques de baignade et de natation.

Il a pour objectif de :

- prévenir les accidents par une surveillance adaptée aux différents publics accueillis,
- préciser les procédures d'alarmes et les mesures d'urgence ainsi que les moyens mis en œuvre.

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire du 19 mai 2026

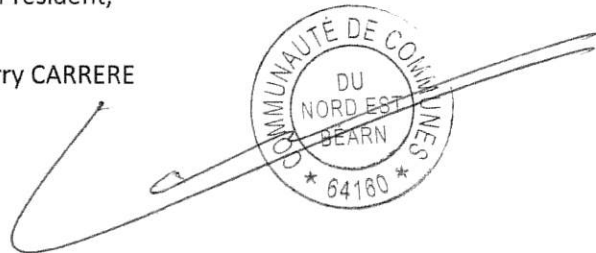
Après avoir entendu la Vice-présidente en charge du sport et de la culture dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **MODIFIE le POSS des piscines de Pontacq et d'Arrosès pour permettre l'organisation de séances d'aquagym à partir de l'été 2026.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme
Le Président,

Thierry CARRERE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU
NORD-EST
BÉARN
* 64180 *



DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 mai 2026

Nombre de conseillers	
En exercice :	97
Présents :	79
- dont suppléés :	4
Représentés :	5
Votants :	84
- dont « pour » :	84
- dont « contre » :	0
- dont abstention :	0

Le vingt huit mai deux mille vingt six à 19h00, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn se sont réunis à LEMBEYE, salle multi-activités, 37 place Marcadieu, sous la présidence de Thierry CARRÈRE.

Date de convocation : 21 mai 2026

A été nommée secrétaire de séance : Christine MOUSSEIGNE

Présents : Loïc HERVE, Maxime LAGABARRE, Aude LACAZE-LABADIE, Céline MINELLE, Michel SALOME, Sébastien HEMADOU, Thierry GLIZE, MARJORIE LAFENETRE, Benoit MONPLAISIR, Hervé SEMPE, Sylvie LARROCHELLE, Sandra THIOU, Sébastien DIAZ, Damien DUBERTRAND, Thierry CARRERE, Alexis LANDRIEUX, Evelyne FERAUD, Josiane VAUTTIER, Emilie SARRAUTE, Robert GAYE, Jérôme SOURBE, Maïté HORMIDAS, Nathalie LARRIEU, Sandrine LAFFITTE, Régine BERGERET, Jean-Pierre MOURA, Guy CAZALET, Adeline CAMPO, Guy DUFAUR-DESSUS, Xavier MASSOU, Nathalie CAZES, Evelyne PONNEAU, Marie-Pierre CABANNE, Christophe MARQUIS, Christophe PONDET, Patrick GODART, Régis POUYAU, Sylvain NAVARRET, Jean-Michel DESSERE, Hervé BARRY, Véronique MONNIN, Bernard CACHEIRO, Christophe SEVIN, Myriam BOUBEE, Gilbert LARRIBAT, Nathalie SOUBIROU, Michel LABORDE, Isabelle ABADIE, Frédéric GARVENES, Marc GAIRIN, André MAUHOURET, Annick CARPENTIER CHAMPROUX, Gérard BEGUE, Jean Charles DAVANTES, Joël SEGOT, Marie-France CONSTANT, Isabelle LANSALOT-MATRAS, Blandine SOUBEYRAS, Michel COURADES, Sandrine FOURCADE, Alain SZKLARCZYK, Vincent FORTICQ-ESQUEOUTE, Anthony JOUANMIQUEOU, Didier LARRAZABAL, Henri SOUSBIELLE, Sophie DUPONT, Christine MOUSSEIGNE, Alban LACAZE, Frédéric CAYRAFOURCQ, Ludovic RODRIGUES, Jean-Louis DUCOUSSO, Philippe CASTETS, Christophe CAILLARD, Hélène DESJENTILS, Christophe LOUET, Michel CHANTRE, Alain TREPEU, Guillaume VIGNES, Dominique BAZES.

Représentés : Jean-Paul VIDAILHET pouvoir à Ludovic RODRIGUES, Francis LACOSTE pouvoir à Marc GAIRIN, Sandrine COPIN-CAZALIS pouvoir à Blandine SOUBEYRAS, Sophie RAYMOND pouvoir à Aude LACAZE-LABADIE, Claude BORDE-BAYLACQ pouvoir à Michel COURADES.

Excusés : Julien BOURDEU, Pascal BOURGUINAT, Xavier BOUDIGUE, Fabienne LABAT, Daniel TAILLEUR, Olivier DOMEQ, Christophe JOSEPH, Vincent LAVIGNE DU CADET, Jean Louis SCLABAS, Stéphane COMPAYROT, Sébastien LINIERES, Guy LOUBIER, Fabien ROMAND.

Délibération n°D-2026-072 : AGRICULTURE
Attribution de subvention. Association ADELFA64

Le conseiller délégué à l'agriculture rappelle que l'association ADELFA64 s'attache, depuis de nombreuses années, à protéger le territoire des Pyrénées-Atlantiques des orages de grêle. Elle intervient préventivement dès lors que des orages sont annoncés par les prévisionnistes météorologiques, en diffusant au cœur des nuages des noyaux de cristallisation pour réduire la taille des grêlons.

Cette association sollicite l'aide de partenaires pour financer son fonctionnement 2026. Le Département, quelques EPCI et communes du Département participent déjà au financement de cette structure.

Au regard de la sensibilité du territoire à la grêle qui s'est illustrée dramatiquement pour le secteur de Soumoulou-Nousty en 2022, il propose que la communauté de communes puisse contribuer au fonctionnement de cette association. Il ajoute que les communes sont également invitées à envisager leur soutien à cette démarche qui avait comme vocation première de protéger les cultures mais qui protège également les habitations et les équipements publics. Enfin, il est proposé que puisse être travaillé, dans le cadre de ce partenariat, un maillage du territoire afin de renforcer sa protection à de tels événements.

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire en date du 19 mai 2026,

Après avoir entendu le Conseiller délégué dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ACCORDE** une subvention de 1 600 € à l'association ADELFA64 au titre de l'année 2026 ;
- **DIT sa volonté de travailler avec l'association à un maillage renforcé permettant une protection accrue pour le territoire.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme
Le Président,

Thierry CARRERE

